

Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "Des soutiens invisibles : les expériences émotionnelles et les défis d'agents informels non structurés dans le désistement assisté de personnes en conflit avec la loi." [BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Filoteanu, Isabelle

Promoteur(s) : Mathys, Cécile

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/23723>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

DES SOUTIENS INVISIBLES :

*LES EXPÉRIENCES ÉMOTIONNELLES ET
LES DÉFIS D'AGENTS INFORMELS NON
STRUCTURÉS DANS LE DÉSISTEMENT
ASSISTÉ DE PERSONNES EN
CONFLIT AVEC LA LOI*

Travail de fin d'études présenté dans le cadre d'un
Master en criminologie

Année académique 2024-2025

FILOTEANU Isabelle
S173043

Direction de recherche:

Cécile MATHYS,
Professeure au département de criminologie,
Université de Liège

Remerciements

Un merci tout particulier à Mme Mathys, professeure et chercheuse à l'université de Liège, pour son agissante collaboration et sa précieuse présence à mes côtés tout au long de ce travail.

Merci à tous mes professeurs. Ils m'ont transmis les outils nécessaires à la réalisation de ce travail de fin d'études.

Merci aux diverses ASBL ainsi qu'à toutes les personnes qui m'ont aidée à entrer en contact avec les justiciables et à appréhender le caractère sensible du sujet.

Merci aux agents informels non structurés qui ont accepté de partager leur vécu et leur ressenti. Leur histoire m'a profondément touchée. Espérons que ce partage leur aura permis d'avancer dans la voie de la sérénité.

Merci à mes amis et aux membres de « l'Association liégeoise des étudiants en criminologie » pour leur soutien tout au long de ces années, ainsi que pour tous ces moments partagés, à l'intérieur comme à l'extérieur du cadre académique.

Et enfin, *last but not least*, merci du fond du cœur à ma famille pour son inconditionnel soutien, dès mes premiers pas à l'école.

Résumé/Abstract

Le désistement assisté est un processus par lequel les justiciables reçoivent de l'aide de personnes extérieures à leur réinsertion. Il est, actuellement, au cœur de la criminologie et soulève beaucoup de questions, notamment en ce qui concerne le parcours et la réinsertion sociale des personnes en conflit avec la loi. Si les interventions formelles occupent une place centrale dans les recherches, le rôle des agents informels demeure largement ignoré. Cette étude qualitative, de nature exploratoire, cherche à mieux comprendre l'impact de ces acteurs dans le processus de désistement assisté.

L'étude repose sur neuf entretiens semi-directifs réalisés auprès d'un échantillon mixte et varié d'**agents informels non structurés**. Elle analyse les différentes formes de soutien apportées au justiciable, ainsi que les bénéfices et les défis vécus par ces agents invisibles.

Le désistement, étant un long processus, ces soutiens, défis et bénéfices seront analysés selon une dimension temporelle : avant, pendant et après la peine du justiciable. Les résultats montrent l'importance, mais encore peu reconnue, de leur implication dans le désistement assisté. Ces agents mettent souvent leur propre vie entre parenthèses pour soutenir le justiciable. Ce travail a pour objectif de favoriser la reconnaissance de leur rôle et des défis associés. Ainsi, il invite les politiques gouvernementales à mettre en place des dispositifs pour mieux soutenir ces agents informels dans leur accompagnement.

Mots clé : désistement assisté – agent informel non structuré – justiciable – soutiens – émotions – défis

Assisted desistance is a process by which offender receive help from people outside the criminal justice system with their reintegration. It is currently at the heart of criminology and raises many questions, particularly with regard to the pathways and social reintegration of people in conflict with the law. While formal interventions occupy a central place in research, the role of informal agents remains largely ignored. This qualitative, exploratory study seeks to gain a better understanding of the impact of these actors in the process of assisted desistance.

The study is based on nine semi-directive interviews with a mixed and varied sample of **unstructured informal agents**. It analyses the different forms of support provided to offenders, as well as the benefits and challenges experienced by these invisible agents.

Since desistance is a lengthy process, these supports, benefits and challenges will be analysed from a temporal perspective: before, during and after the offender's sentence. The results show the importance, though still little recognised, of their involvement in assisted withdrawal. These agents often put their own lives on hold to support the justiciable. The aim of this study is to encourage recognition of their role and the associated challenges. It therefore calls on government policies to put in place mechanisms to better support these informal agents in their work of assisting the public.

Key words: assisted desistance – unstructured informal agent – offender – supports – emotions – challenges

Table des matières

1.	Introduction.....	4
1.1.	Intérêt de l'étude	4
1.2.	Concepts théoriques	4
1.2.1.	Le désistement	4
1.2.1.1.	Comprendre le désistement : une notion aux multiples dimensions	4
1.2.1.2.	Le désistement à la lumière des théories criminologiques.....	6
1.2.2.	Le désistement assisté	7
1.2.2.1.	Le désistement assisté : évolution conceptuelle.....	7
1.2.2.2.	Un réseau d'acteurs pour soutenir le désistement.....	8
1.2.2.2.1.	<i>Les agents formels.....</i>	8
1.2.2.2.2.	<i>Les agents informels</i>	8
1.3.	Revue de littérature : Conséquences du désistement assisté informel	9
1.3.1.	Les bénéfices amenés par le désistement assisté informel.....	9
1.3.1.1.	Pour les individus en désistement	9
1.3.1.2.	Pour la société.....	10
1.3.1.3.	Pour les agents informels non structurés.....	10
1.3.2.	Les défis au processus de désistement assisté informel	11
1.3.2.1.	Les défis psychologiques	11
1.3.2.2.	Les défis sociaux.....	11
1.3.2.3.	Les défis relationnels	11
1.3.2.4.	Les défis structurels	12
1.3.2.5.	Les défis institutionnels	12
2.	Méthodologie	13
2.1.	Type de la recherche	13
2.2.	Echantillon	13
2.2.1.	Critères de sélection des participants	13
2.2.2.	Procédure de recrutement.....	14
2.3.	Mode de collecte de données	15
2.3.1.	Outils de collecte.....	15
2.3.2.	Pré-test	15
2.3.3.	Cadre de collecte.....	16
2.4.	Considérations éthiques	16
2.5.	Plan d'analyse des données.....	16

3.	Résultats	17
3.1.	Présentation de l'échantillon.....	17
3.2.	Perception et vécu du rôle d'agent informel non structuré	17
3.2.1.	Avant la peine	17
3.2.1.1.	Continuum de soutiens.....	17
3.2.1.2.	Bénéfices liés au rôle d'agent informel non structuré.....	19
3.2.1.3.	Défis liés au rôle d'agent informel non structuré.....	19
3.2.2.	Pendant la peine	21
3.2.2.1.	Continuum de soutiens.....	21
3.2.2.2.	Bénéfices liés au rôle d'agent informel non structuré.....	22
3.2.2.3.	Défis liés au rôle d'agent informel non structuré.....	22
3.2.3.	Après la peine	24
3.2.3.1.	Continuum de soutiens.....	24
3.2.3.2.	Bénéfices liés au rôle d'agent informel non structuré.....	25
3.2.3.3.	Défis liés au rôle d'agent informel non structuré.....	26
4.	Discussion	28
4.1.	Présentation des résultats	28
4.2.	Forces et limites	33
4.3.	Implications futures	34
5.	Conclusion	34
6.	Bibliographie	36
7.	Annexes	41

1. Introduction

1.1. Intérêt de l'étude

Les recherches sur le désistement criminel explorent souvent le vécu des personnes en conflits avec la loi, ainsi que les facteurs qui favorisent leur réinsertion sociale. Bien que le concept de soutien social soit central dans ce processus, il est généralement étudié sous l'angle des interventions formelles. Et pourtant, une intervention cruciale reste souvent négligée : celle des agents informels, tels que les proches, amis, membres de la famille, bénévoles, et bien d'autres, qui apportent un soutien en dehors de toute structure formelle. Leur rôle, bien qu'essentiel, demeure sous-estimé, de même que les émotions et les défis auxquels ils font face dans cet accompagnement (Chouhy et al., 2020 ; F-Dufour et al., 2024).

Les études de Sampson et Laub (1993) et Maruna (2001) montrent l'importance des liens sociaux dans la réinsertion des délinquants. Ces recherches se concentrent toutefois sur des relations générales entourant les justiciables, telles que la famille, l'emploi ou le mariage, sans prendre en compte le vécu des agents informels. Or ces derniers, lorsque les dispositifs institutionnels se retirent, deviennent des soutiens essentiels pour les justiciables (F-Dufour et al., 2024). Ces agents ni formés ni encadrés par une hiérarchie, essayent de répondre aux besoins des justiciables malgré un manque de préparation, de reconnaissance et de ressources adaptées (F-Dufour et al., 2024). Selon Chouhy et al. (2020), les interactions humaines jouent un rôle clé dans le processus de changement des justiciables. Ces agents informels contribuent à leur transformation identitaire en offrant un soutien émotionnel, instrumental et informationnel (Cohen, 2004). Ce rôle essentiel, mais complexe, montre la nécessité de les reconnaître et de leur offrir un soutien adapté. Cependant, tant les différents soutiens que les acteurs impliqués dans cette dimension informelle restent largement ignorés dans les études (Chouhy et al., 2020).

Cette étude vise donc à combler ce manque de littérature en examinant l'expérience de ces acteurs, importants mais souvent invisibles, dans le désistement assisté. Les objectifs sont non seulement de souligner l'importance de ces agents informels non structurés dans le processus de désistement, mais aussi d'attirer l'attention des politiques gouvernementales sur la nécessité de reconnaître leur rôle et de leur fournir un accompagnement adapté (Ferrecio, 2019).

Comme l'exprime la participante 2 : « *Humainement, il manque du soutien : du soutien administratif et du soutien psychologique pour l'incarcéré, mais aussi pour son entourage proche, parce qu'on subit, on trinque. On trinque, mais on ne parle de nous nulle part, on n'existe pas. On est dans un no man's land. Quand la personne incarcérée peut demander un suivi psy, il aura un service psychosocial. Et celui qui est dehors, il subit tout, sans aide, sans soutien, sans rien, il faut qu'il se débrouille.* ».

Ainsi, nous cherchons à ouvrir de nouvelles perspectives pour le désistement assisté et à susciter des changements dans les dispositifs de soutien aux justiciables (F-Dufour et al., 2024).

1.2. Concepts théoriques

1.2.1. Le désistement

1.2.1.1. Comprendre le désistement : une notion aux multiples dimensions

Le désistement criminel suscite de grands débats dans le champ de la criminologie (F-Dufour et al., 2024). Il a longtemps été considéré uniquement par rapport à l'absence de récidive, cependant il prend désormais en compte d'autres dimensions qui sont identitaires, sociales et structurelles (Farrall & Bowling, 1999 ; F-Dufour et al., 2020). Il s'agit d'un processus complexe et multidimensionnel qui fait l'objet de nombreuses définitions (Farrall & Maruna, 2004). Selon Maruna (2020, p.20), il se caractérise par « *l'absence prolongée de comportement criminel chez les individus ayant eu, auparavant, de tels comportements* ». Cette définition se focalise sur la cessation des infractions, mais une approche plus large du désistement inclut aussi des dimensions sociales et identitaires (Ouellet & Dubois, 2020). En

effet, Maruna et Label (2012) soulignent que l'arrêt des actes criminels ne suffit pas, l'intégration du justiciable dans la société est tout aussi essentielle. Cette idée rejoint celle de Graham et McNeill (2018), qui définissent le désistement comme un processus dynamique, où l'individu ne se contente pas de renoncer au crime, mais se construit une nouvelle identité en accord avec les normes de la société. Ainsi le désistement ne peut se résumer à une simple rupture avec le passé criminel, mais correspond plutôt à une transformation identitaire progressive, soutenue par des interactions sociales et institutionnelles (Ouellet & Dubois, 2020). Bérard (2015, p.5) décrit l'objectif du désistement à travers la réintégration sociocommunautaire, définie comme « *un processus d'adaptation individualisé, multidimensionnel et à long terme qui n'est achevé que lorsque la personne participe à l'ensemble de la vie de la société et de la communauté où elle évolue et qu'elle a développé un sentiment d'appartenance à leur égard* ».

Toutes ces différentes définitions montrent l'importance des facteurs sociaux, cognitifs, identitaires et structurels dans le processus de désistement. Les facteurs sociaux renvoient au soutien apporté par les proches ou des figures prosociales (Cid & Marti, 2012 ; Cullen, 1994). Les facteurs cognitifs concernent des changements dans la prise de conscience et la capacité de se projeter dans une autre vie (Giordano et al., 2002). La dimension identitaire implique une redéfinition de soi, s'éloignant de l'étiquette de « criminel » pour adopter une identité positive (Paternoster & Bushway, 2009). Enfin, les facteurs structurels représentent l'accès à l'emploi, au logement ou à l'éducation (Laub et al., 1998). Ainsi, le désistement ne se résume pas à des choix individuels, mais s'inscrit également dans un contexte influencé par différents facteurs (Farrall & Bowling, 1999). Par ailleurs, elles expliquent que le processus de désistement est marqué par la notion de temporalité. Il ne s'agit pas d'un processus linéaire, il est marqué par des échecs et des rechutes (Healy, 2020). Il est long, incertain et varie d'un individu à l'autre (Healy, 2012). Ainsi, les auteurs divergent sur les critères permettant de le définir (F-Dufour et al., 2018 ; F-Dufour et al., 2016) : absence totale de délits pendant un an (Maruna, 2001), diminution de la criminalité (Aiyer et al., 2013), ou décès du justiciable (Bushway et al., 2001). En ce sens, « *La plus grande difficulté associée à l'étude du désistement demeure l'impossibilité d'affirmer avec certitude que la carrière criminelle d'un contrevenant est terminée* » (F-Dufour et al., 2018, p.208).

Comme mentionné précédemment, la récidive est traditionnellement utilisée comme principal indicateur de non-désistement (Healy, 2012). Toutefois, cette approche est de plus en plus critiquée, car elle ne permet pas de saisir la complexité du phénomène (Ward et al., 2022). Farrall et Bowling (1999) soulignent que la non-récidive n'est qu'une partie visible d'un processus beaucoup plus profond. Plusieurs auteurs ont ainsi modélisé les phases du désistement. Farrall et Maruna (2004) distinguent le désistement primaire et secondaire, auxquels McNeill (2016) ajoute le désistement tertiaire.

- Le désistement primaire représente la forme la plus basique du désistement qui signifie un simple « *écart de criminalité* » [traduction libre] (West, 1982 ; Farrall, 2024). Il correspond à l'arrêt temporaire des actes criminels, sans encore provoquer de transformation de l'identité (Healy, 2012). Ce désistement primaire a une durée assez variable (Maruna et al., 2004). Farrall et Maruna (2004) décrivent ce processus en trois phases (Healy, 2012) : la séparation correspond à une rupture avec la criminalité, sans encore impliquer de changement ; la critique où l'individu questionne son identité criminelle ; l'intégration marque l'acceptation d'un nouveau rôle dans la société.
- Le désistement secondaire va plus loin, impliquant une véritable transformation identitaire (F-Dufour et al., 2018 ; Healy, 2012). Il s'agit d'un processus à plus long terme (Maruna et al., 2004), où l'individu reformule son passé et adopte une identité non criminelle à travers un processus de reconstruction narrative (Maruna, 2001). Maruna (2001) et McAdams (1993) mettent en évidence l'importance des scripts narratifs, qui sont des récits de soi que les individus créent pour donner un sens à leur vie. Ainsi, le délinquant apprend à jouer ce nouveau rôle de « non criminel » (Lemert, 1951). Ce processus identitaire est renforcé par l'engagement dans des relations et des activités

prosociales telles que l'emploi ou la famille, qui offrent un soutien social à cette nouvelle identité (Sampson & Laub, 2003 ; Farrall & Maruna, 2004). Pour Giordano et al. (2002) et Maruna (2001) : plus le désistement est long, plus l'impact sur sa carrière non criminelle sera important.

- Le concept de désistement tertiaire, introduit par McNeill (2016), va au-delà des simples changements personnels pour viser une réintégration complète de l'individu dans la société. À ce stade, il se s'agit plus seulement de cesser les comportements déviants mais d'être entièrement accepté et reconnu comme une personne réformée. Cela implique la levée des stigmates sociaux ainsi que la suppression des obstacles structurels à la réintégration (McNeill et al., 2012). Ainsi, le désistement trouve son but ultime dans la réintégration sociale. L'individu doit certes changer pour se conformer aux normes sociales, mais la société doit aussi être prête à accepter sa réintégration pour que la réhabilitation soit complète (Maruna, 2001 ; Ouellet & Dubois, 2020).

Ces différents auteurs mettent donc en évidence que l'absence de récidive ne représente qu'une des étapes du processus de désistement. Ward et al. (2022) et F-Dufour et al. (2018) proposent ainsi, d'autres critères qualitatifs, tels un soutien social, une nouvelle identité, un emploi, ou un sentiment d'agentivité. Ces éléments permettent une analyse plus complète du désistement.

1.2.1.2. Le désistement à la lumière des théories criminologiques

L'objectif de cette déclinaison en trois niveaux : primaire, secondaire et tertiaire de Farrall et Maruna (2004) et McNeill (2016), consiste à prendre en compte toutes les dimensions du désistement, qui sont identitaires, cognitives et sociales (Sampson & Laub, 2012). En effet, le désistement ne se réduit ni à une décision individuelle ni à une influence sociale (Farrall & Maruna, 2004), il repose sur une interaction entre des dynamiques internes et externes, ce qui provoque de nombreux débats (Healy, 2012 ; F-Dufour et al., 2024). Ces débats ont conduit à une classification des théories du désistement en trois grandes catégories, selon qu'elles mettent l'accent sur l'agentivité, la structure, ou une approche intégrative combinant ces deux perspectives (Barry, 2020 ; F-Dufour et al., 2024).

Les théories agentielles placent l'individu au centre du processus de désistement. Elles montrent l'importance des caractéristiques individuelles, dont sa capacité à prendre des décisions, à réfléchir à son avenir et à s'engager dans un processus de changement (Barry, 2020). Le désistement est basé sur la volonté personnelle, les choix et les processus cognitifs qui lui permettent d'abandonner les comportements criminels (Barry, 2020 ; F-Dufour et al., 2024).

À l'inverse, les théories structurelles montrent l'influence des contextes sociaux, économiques et relationnels dans la cessation de la délinquance (Barry, 2020). Le désistement découle surtout de nouveaux liens avec la société susceptibles de transformer l'environnement de vie, offrant de nouvelles opportunités à la réinsertion (F-Dufour et al., 2024). Ces approches insistent sur l'importance des liens sociaux tels que la famille, l'emploi et la scolarité, qui soutiennent l'individu dans son processus de transformation (Barry, 2020 ; Sampson & Laub, 2003). Sampson et Laub (2003) rappellent que la qualité de ces liens est plus importante que leur simple existence.

Enfin, les théories intégratives combinent, quant à elles, les deux précédentes. Elles cherchent à dépasser cette opposition entre individu et société, en proposant une approche qui prend en compte tant les facteurs individuels que sociaux du désistement (Barry, 2020 ; F-Dufour et al., 2024). Ces théories reconnaissent que le changement ne peut être efficace que si les efforts personnels de l'individu sont combinés au soutien de son entourage et de son environnement (Barry, 2020). Le désistement est ainsi conçu comme un processus « coproduit » (Nugent & Schinkel, 2016 ; cités par Maruna, 2020), impliquant à la fois l'agentivité de la personne et l'impact de son contexte social. La théorie du soutien social (Cullen, 1994) affirme que les ressources extérieures ne suffisent pas, elles doivent être

accessibles et légitimes. La théorie interactionniste du désistement (Sampson & Laub, 2003) montre les interactions entre la volonté de l'individu et les influences de son environnement. Ces théories intégratives traduisent le désistement comme un processus à la fois personnel et social, où la rencontre entre les efforts individuels et les ressources extérieures mène au désistement assisté (F-Dufour, 2015 ; McNeill, 2006 ; Maruna, 2020). Il repose sur des interactions positives avec les proches, les institutions et les professionnels légaux (Burke et al., 2018). Ainsi, le désistement se construit avec l'influence de dimensions individuelles, sociales et structurelles qui forment les individus.

1.2.2. Le désistement assisté

1.2.2.1. Le désistement assisté : évolution conceptuelle

Nous avons observé dans la section précédente que le désistement résulte à la fois d'un changement identitaire de la personne judiciarisée et de l'environnement qui l'entoure (Nugent & Schinkel, 2016). Le désistement peut être favorisé lorsque l'individu est positif et optimiste pour l'avenir (Chouhy et al., 2020). Nous pouvons alors nous demander : d'où vient cet optimisme émergeant chez le justiciable ?

Ce positivisme survient suite à l'intervention de personnes extérieures qui vont constituer le désistement assisté (Chouhy, et al., 2020). Le concept de désistement assisté a été utilisé pour la première fois par King (2013) pour désigner la relation entre des intervenants et un justiciable comme un facteur d'éloignement de la criminalité. Celui-ci a été, ensuite, mis en œuvre pour la première fois par F-Dufour et al. (2018), qui le définissent comme « *toute intervention auprès d'une personne judiciarisée qui vise, directement ou indirectement, le maintien d'une abstinence du crime et un changement identitaire* » (F-Dufour et al., 2018, p.213). Le processus de désistement s'appuie principalement sur le soutien social offert par des intervenants provenant de sphères formelles ou informelles (F-Dufour et al., 2024).

Dans cette perspective, la théorie du soutien social développée par Cullen (1994) met en avant l'importance des relations sociales et de leur soutien dans l'accompagnement des justiciables vers un processus de désistement (Chouhy et al., 2020). Cette théorie identifie deux types de soutien : le soutien instrumental qui comprend les ressources matérielles, et le soutien expressif qui englobe les aides émotionnelle et affective. Cette typologie a été complétée par Cohen (2004) qui distingue trois formes plus précises de soutien : le soutien instrumental, le soutien émotionnel, et le soutien informationnel. Le soutien instrumental se réfère à l'aide matérielle, comme l'accès à un logement, un emploi ou une aide financière. Le soutien informationnel quant à lui, consiste à lui fournir des conseils ou des informations pour l'aider à trouver des solutions dans sa réinsertion. Enfin, le soutien émotionnel repose sur l'empathie, la bienveillance, la confiance et permet à l'individu de se sentir compris et soutenu dans ses émotions. Ces soutiens peuvent être offerts par des agents formels et informels (Chouhy et al., 2020).

L'importance du soutien social est aussi mise en évidence par les travaux de Maruna (2001), notamment à travers son analyse des scripts évoqués plus haut dans le cadre du désistement secondaire. Ces scripts narratifs permettent au justiciable d'opérer un changement identitaire, dans lequel il peut s'identifier comme non criminel (Maruna, 2001). Maruna (2001) s'est alors interrogé sur l'origine de ces scripts. Les modèles narratifs suggèrent que l'environnement occupe une place centrale dans la construction de vie du justiciable, influençant ses récits personnels (Healy, 2012). Par conséquent, le soutien social semble avoir un impact important dans l'apparition de ces scripts. Puisque « *les intervenants formels et informels doivent notamment participer à la transformation des conditions sociales, contextuelles, normatives et psychologiques qui ont favorisé l'entrée des personnes judiciarées dans la délinquance* » (F-Dufour & Brassard, 2014, cités par F-Dufour et al., 2024, p. 25).

Bien que généralement perçu comme un processus positif, le désistement peut s'accompagner de difficultés pour les justiciables (Nugent & Schinkel, 2016). Dans ce contexte, le soutien social joue un rôle crucial pour surmonter ces épreuves. Ces justiciables expriment un besoin plus important de relations humaines que de dispositifs ou programmes institutionnels (Halsey et al., 2017). Le désistement assisté désigne les interventions visant à accompagner les justiciables dans leur processus de changement (F-Dufour et al., 2018). Les intervenants formels, issus du système pénal, et les intervenants informels, appartenant au réseau communautaire, jouent des rôles distincts mais complémentaires dans le désistement (F-Dufour et al., 2020). Les premiers offrent un cadre structuré et professionnel, tandis que les seconds apportent un soutien humain (F-Dufour et al., 2018 ; F-Dufour et al., 2020). Il est essentiel de reconnaître cette complémentarité afin de développer des interventions plus efficaces. Pourtant, l'impact de ces agents humains dans le parcours de désistement reste encore peu exploré (Chouhy et al., 2020 ; F-Dufour et al., 2020 ; Hart et al., 2020).

1.2.2.2. Un réseau d'acteurs pour soutenir le désistement

1.2.2.2.1. Les agents formels

La justice pénale est souvent perçue comme rigide et peu flexible. C'est pourquoi elle peut être partiellement humanisée par l'intervention d'acteurs (Hart et al., 2020). Parmi eux se trouvent les intervenants formels, qui sont des professionnels issus du secteur pénal, social ou sanitaire (F-Dufour et al., 2020). Il s'agit des agents de probation, des agents de libération conditionnelle, des intervenants correctionnels, des conseillers en établissement carcéral (F-Dufour et al., 2020), ainsi que des psychologues, des assistants de justice, des policiers, etc. (F-Dufour et al., 2024). Ils agissent sous mandat légal et leurs interventions se situent dans un cadre contraignant, où les justiciables sont soumis à des conditions de libération ou de probation (F-Dufour et al., 2020). Ces agents utilisent des outils d'évaluation standardisés et se concentrent sur la réduction du risque de récidive (F-Dufour et al., 2020).

Outre la gestion du risque, ces professionnels peuvent également jouer un rôle dans la transformation identitaire des justiciables. Ils leur offrent des soutiens tels qu'un accompagnement vers l'emploi, le logement et les formations (F-Dufour et al., 2020 ; F-Dufour et al., 2024). Par exemple, le Good Lives Model (GLM) vise à fournir aux individus les ressources internes et externes nécessaires pour construire une vie socialement intégrée, en offrant un cadre de soutien social structuré qui favorise le désistement (Chouhy et al., 2020). Toutefois, ce double rôle entre soutien et contrôle peut créer des tensions dans leur relation. Les agents, en étant à la fois des agents de surveillance et des accompagnateurs, se retrouvent souvent dans une position délicate, ce qui peut fragiliser le lien de confiance avec les justiciables (King, 2013 ; McNeill et al., 2012). Face à ces tensions, le développement d'une alliance thérapeutique solide apparaît comme une condition à la réussite des interventions. Selon Castonguay et al. (2006), l'alliance représente la capacité du professionnel et de la personne suivie à collaborer autour d'objectifs communs dans un climat de confiance. Il est aujourd'hui considéré comme l'un des principaux facteurs de réussite des interventions (Castonguay et al., 2006).

De plus, l'étude de Ouellet et Dubois (2020) confirme que les justiciables perçoivent principalement les intervenants formels comme des agents de surveillance, ce qui peut limiter leur capacité à agir comme agents de changement. Dans cette perspective, d'autres acteurs, les intervenants informels, viennent compléter le travail des professionnels (F-Dufour et al., 2018).

1.2.2.2.2. Les agents informels

Les intervenants informels, à l'opposé, ne détiennent aucun mandat légal. Il s'agit de bénévoles qui agissent sur base volontaire, sans aucune obligation légale (F-Dufour et al., 2018). Cette catégorie

d'acteurs est complétée par Ouellet et Dubois (2022) en introduisant une distinction entre les agents informels structurés et les agents informels non structurés. Les agents informels structurés, tels que les bénévoles, mentors ou travailleurs communautaires non mandatés, interviennent dans un cadre relativement professionnaliste, sans contrainte légale. Ils peuvent intervenir seuls ou au sein d'organismes de réinsertion, de groupes de pairs aidants ou d'initiatives communautaires. Ils ont souvent une certaine formation ou expérience et le soutien qu'ils fournissent est continu et cohérent, parfois en collaboration avec les institutions. En revanche, les agents informels non structurés, tels que les membres de la famille, amis, pairs ou anciens codétenus, offrent un soutien basé sur les liens affectifs et la confiance, sans se soumettre à des règles institutionnelles (Ouellet & Dubois, 2022).

Ce soutien informel, qu'il soit structuré ou non, facilite le changement d'identité et l'établissement de relations prosociales. Giordano et al. (2002) expliquent que cette transformation personnelle s'appuie sur des « grappins à changement » [traduction libre], qui sont des opportunités relationnelles qui aident à la transformation de l'individu. Ces agents, en offrant du soutien, peuvent devenir des « catalyseurs de changement » [traduction libre] importants (Giordano et al., 2002). Cependant, ce soutien reste fragile, car des ruptures relationnelles ou des conflits familiaux peuvent limiter son efficacité, renforçant parfois l'isolement social (Ouellet & Dubois, 2020). Toutefois, lorsque ce soutien est présent et positif, il peut compenser les lacunes du cadre institutionnel.

Les anciens pairs ayant traversé un parcours similaire deviennent des modèles de réussite, en étant des « guérisseurs blessés », ce qui renforce la motivation des individus en réinsertion (F-Dufour et al., 2018). La pair-aidance consiste à offrir un soutien aux personnes ayant vécu des expériences similaires. Elle s'avère surtout bénéfique lorsque les relations familiales sont fragiles ou inexistantes, permettant d'augmenter le soutien et les chances de réussite des justiciables (Bagnall et al., 2015). En outre, selon la théorie du soutien social de Maruna (2001), le désistement est renforcé non seulement par la réception de soutien, mais aussi par le fait d'offrir ce soutien à d'autres. Les anciens détenus ayant réussi leur réinsertion peuvent soutenir d'autres ex-détenus, leur rôle de mentor influençant leur propre désistement.

L'ampleur du soutien offert par ces agents représente un processus exigeant qui les confrontent à des difficultés émotionnelles, relationnelles et organisationnelles, surtout lorsque des comportements passés ont endommagé leurs relations avec le justiciable (Cullen, 1994). Le soutien qu'ils offrent est sans cadre institutionnel, ce qui peut les exposer à de nombreux défis. Ces accompagnants doivent jongler entre différents types de soutiens (Cohen, 2004), sans recevoir de compensation ni d'accompagnement formel (Bagnall et al., 2015 ; F-Dufour et al., 2024). Ces proches, invisibles malgré la complexité de leur rôle, sont des acteurs clés du processus de désistement, ce qui justifie qu'ils soient le centre de notre étude.

1.3. Revue de littérature : Conséquences du désistement assisté informel

Cette partie aborde les bénéfices et les défis du désistement assisté informel, en mettant l'accent sur les justiciables et la société. Elle laisse légèrement de côté le rôle des agents informels non structurés, en raison du manque de recherches à leur sujet. Les bénéfices et défis associés aux proches sont actuellement présentés à travers les yeux des justiciables. Cependant, nos résultats exploreront ce que les proches eux-mêmes en disent, offrant ainsi une vision plus directe de leur expérience.

1.3.1. Les bénéfices amenés par le désistement assisté informel

1.3.1.1. Pour les individus en désistement

Le désistement assisté informel bénéficie aux justiciables grâce au soutien d'agents informels non structurés offrant une aide instrumentale, émotionnelle et informationnelle dans leur réinsertion (Cohen, 2004).

Le soutien émotionnel se manifeste notamment par des encouragements, de la bienveillance et de la constance. Tous ces éléments permettent aux justiciables de retrouver leur estime de soi, leur sentiment d'appartenance à une communauté et leur confiance en un avenir positif (F-Dufour et al., 2024). Le changement est souvent provoqué par l'amour et l'attachement des proches. En ce sens, la famille devient un facteur qui soutient la réinsertion (Ouellet & Dubois, 2022 ; Ouellet & Dubois, 2020). La décision du justiciable d'abandonner ses comportements criminels peut être justifiée par la peur de perdre ces liens (Brunelle & Bertrand, 2011 ; Ouellet & Dubois, 2022). Ce soutien peut aussi permettre aux justiciables de construire une nouvelle identité en se séparant d'un « soi craint » lié à leur passé criminel vers un « soi désiré », représentant un avenir positif et possible (Paternoster & Bushway, 2009). Par ce travail identitaire, la famille aide à la réduction de la stigmatisation, à la prévention des rechutes, et à l'encadrement du parcours de désistement (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2022).

Le soutien instrumental peut prendre la forme d'une aide concernant notamment l'argent, le logement, le transport et les démarches administratives, permettant aux justiciables de se stabiliser et de se concentrer pleinement sur leur réinsertion (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2022 ; Ouellet & Dubois, 2020). Il augmente aussi l'accès à des activités valorisantes telles que l'emploi, les études ou le bénévolat, qui aident à renforcer les liens prosociaux (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2022). Ce soutien est soutenu par un phénomène de « désétiquetage », où le justiciable commence à être perçu par la société comme une personne en transformation vers une vie sans crime (F-Dufour et al., 2024).

Le soutien informationnel permet au justiciable d'accéder à des informations pertinentes concernant sa réinsertion, telles que les démarches administratives à effectuer, les dispositifs d'aide disponibles ou les offres d'emploi (F-Dufour et al., 2024). Ce soutien favorise l'autonomie, car il permet aux justiciables de mieux comprendre les structures sociales, juridiques et économiques présentes dans leur parcours (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2022).

1.3.1.2. Pour la société

En offrant un encadrement informel au justiciable, le désistement assisté contribue à réduire le risque de récidive (Hannem, 2019). Il joue ainsi un rôle dans la prévention de la criminalité, améliorant la sécurité publique (F-Dufour et al., 2024 ; Hannem, 2019). Les conséquences sont un plus grand sentiment de sécurité de la population, ainsi qu'une réduction des coûts liés à l'incarcération (Hannem, 2019). Toutes ces interventions justifieraient l'aide financière que devraient recevoir les familles de justiciables qui participent à la prévention du crime (Hannem, 2019). Il favorise également la réinsertion sociale en permettant aux individus de retrouver un emploi, un logement et des relations familiales ou communautaires positives (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2022).

Outre la réduction de la criminalité, le désistement assisté informel favorise la cohésion sociale en diminuant la stigmatisation des justiciables (F-Dufour et al., 2024 ; Hannem, 2019). Il permet aussi de démontrer, à l'aide de preuves, que la réinsertion des justiciables est possible, mais aussi bénéfique pour la société (Hannem, 2019). Le désistement assisté informel montre que le soutien des proches peut jouer un rôle important dans la réinsertion des justiciables, en valorisant une approche plus humaine du traitement des justiciables (Hart et al., 2020). Néanmoins, cette approche reste largement ignorée dans les politiques de réinsertion (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2022).

1.3.1.3. Pour les agents informels non structurés

Les recherches sur les proches sont encore rares. Ces derniers peuvent ressentir de la fierté en aidant un proche justiciable, ce qui renforce leur propre estime de soi (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2022). Ils peuvent aussi apporter une réparation des relations familiales ou amicales, qui ont été

détériorées par le passé du justiciable (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2022). Il arrive aussi qu'ils se sentent utiles lorsqu'ils participent à la réinsertion de leur proche (Ouellet & Dubois, 2022).

1.3.2. Les défis au processus de désistement assisté informel

1.3.2.1. Les défis psychologiques

Le justiciable peut faire face à des défis psychologiques comme le stress, l'anxiété et autres troubles émotionnels post-condamnation pouvant nuire à sa réinsertion sociale (Ouellet & Dubois, 2020 ; Healy, 2020). Ces obstacles peuvent empêcher la transformation identitaire. Par ailleurs, le soutien offert par les proches, bien qu'important, peut parfois être une source de dépendance affective ou de surcharge émotionnelle pour le justiciable, surtout lorsqu'il n'est pas encore prêt à s'engager dans un véritable changement (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2022). L'efficacité de l'aide informelle repose sur la disposition psychologique du justiciable, à savoir s'il est prêt à changer (Ouellet & Dubois, 2022).

Les proches, eux, doivent souvent faire face à un stress, une fatigue émotionnelle ou un épuisement lié à leur rôle d'agent informel (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2022 ; Laferrière, 2019). Selon Laferrière (2019), ces sentiments sont renforcés car les proches sont parfois déchirés entre l'amour qu'ils portent au justiciable et la difficulté d'accepter ce qu'il a fait. Les attentes élevées vis-à-vis des proches par la société et le justiciable contribuent aussi à les épuiser, même si le sentiment d'utilité et de fierté est présent lorsque le désistement aboutit (Cullen, 1994 ; McNeill et al., 2012).

1.3.2.2. Les défis sociaux

Les défis associés au désistement assisté informel sont étroitement liés. L'isolement social des justiciables peut être accentué par des défis psychologiques, notamment lorsque leurs proches ont du mal à accepter les actes commis, engendrant le rejet (Laferrière, 2019). De même, sur le plan relationnel, un soutien mal utilisé peut freiner l'autonomisation du justiciable et contribuer à son isolement (F-Dufour et al., 2024). La honte, la culpabilité et la peur du jugement incitent certains à taire leurs antécédents judiciaires, ce qui renforce leur retrait social (Ouellet & Dubois, 2020). Cette stigmatisation peut être intériorisée, affectant leur estime de soi et freinant ainsi leur réinsertion (F-Dufour et al., 2024).

Les proches peuvent aussi souffrir d'isolement social, provoqué par la honte et la peur du jugement (Condry, 2007). Cette peur de stigmatisation peut les amener à dissimuler la situation de leur proche aux autres, par crainte d'être rejetés eux-mêmes (Laferrière, 2019). Ce silence limite leur accès à du soutien communautaire (F-Dufour et al., 2024). Ce manque de soutien renforce l'isolement et limite leur capacité à apporter un soutien efficace (F-Dufour et al., 2024). Le stigmate subi en raison de leur lien avec un justiciable peut affecter leur estime de soi (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2020).

Un défi pour la société concerne la stigmatisation sociale entourant le désistement, qui touche tant les justiciables que leur entourage. La stigmatisation sociale des justiciables se manifeste par du rejet dans plusieurs sphères de la vie, comme dans l'accès à l'emploi ou au logement, en raison des jugements portés sur leur passé judiciaire (Ouellet & Dubois, 2020 ; Healy, 2012). Ouellet & Dubois (2022) soulignent que les proches peuvent eux-mêmes être rejetés en raison de leur lien avec le justiciable.

1.3.2.3. Les défis relationnels

Pour les justiciables, l'absence d'un réseau de soutien adapté constitue un obstacle à la réinsertion. Dans certains cas, le réseau présent peut même être criminogène, instable ou peu adapté, ce qui limite son efficacité (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2020 ; Ouellet & Dubois, 2022). Ainsi, une aide trop intrusive ou mal utilisée peut produire une forme de dépendance affective ou sociale, qui freine ainsi l'autonomisation du justiciable (F-Dufour et al., 2024). De plus, les justiciables subissent souvent des conflits familiaux, des ruptures relationnelles ou une méfiance persistante de la part de leurs proches

(Ouellet & Dubois, 2020). Si certains proches produisent un impact positif en apportant un soutien affectif, matériel ou informationnel (Cohen, 2004), d'autres, au contraire, peuvent exercer une influence négative, en alimentant la méfiance ou la marginalisation (Ouellet & Dubois, 2020).

Les proches sont souvent confrontés à d'importants défis relationnels. L'absence de formation ou d'encadrement pour aider correctement le justiciable dans sa réinsertion, peut entraîner des tensions, aggravant les ruptures familiales et sociales (Ouellet & Dubois, 2022). De plus, leur lien avec une personne judiciarisée les expose à la stigmatisation (Healy, 2012 ; F-Dufour et al., 2024). Ce rejet renforce leur isolement, et complique la reconstruction des liens familiaux (Ouellet & Dubois, 2020 ; Ouellet et Dubois, 2022). Les relations sont souvent fragilisées par la méfiance liée aux antécédents judiciaires, nuisant à la réinsertion du justiciable (Ouellet & Dubois, 2020).

1.3.2.4. Les défis structurels

Comme le souligne Hagan (1997), l'absence de réseaux relationnels professionnels expose les individus à l'exclusion économique, freinant leur accès à l'emploi, à l'éducation et à un logement stable. Cette précarité économique peut conduire certains justiciables à voir la criminalité comme une stratégie de survie. La difficulté d'accès à l'emploi et à un logement est un obstacle majeur pour leur réinsertion (Ouellet & Dubois, 2020), impactant la stigmatisation et la motivation à changer. De plus, des coûts élevés pour des traitements ou démarches compliquent encore la réinsertion (F-Dufour et al., 2024).

Les proches aussi doivent assumer des responsabilités financières, notamment l'hébergement, l'aide financière et les frais liés aux démarches judiciaires ou administratives (Ouellet & Dubois, 2020, F-Dufour et al., 2024). Du temps et de l'énergie sont investis dans les démarches administratives et judiciaires (Cullen, 1994 ; Touraut, 2019). Ces charges peuvent générer des conflits familiaux, surtout lorsque certains membres du réseau estiment que l'aide apportée est injustifiée (Laferrière, 2019 ; Cullen, 1994). Ce soutien économique peut conduire à une forme de surinvestissement émotionnel ou matériel des proches, risquant de nuire à la qualité de la relation d'aide (Ouellet & Dubois, 2022).

1.3.2.5. Les défis institutionnels

Le manque d'intervenants spécialisés et de places dans les programmes de soutien au désistement limite la réinsertion sociale des justiciables (Ouellet & Dubois, 2020). Cette situation entraîne des parcours discontinus, notamment lors de la sortie de prison, où il n'existe souvent aucun accompagnement structuré (F-Dufour et al., 2024). De plus, l'accès aux ressources disponibles est entravé par des listes d'attente, des horaires restrictifs et des coûts élevés (Lévesque et al., 2013). Ainsi, même lorsque des services existent, certains justiciables ne peuvent bénéficier de l'aide nécessaire au bon moment.

La contribution des proches dans le désistement reste largement ignorée par les institutions. Ils se retrouvent souvent seuls pour accompagner le justiciable dans ses démarches administratives, judiciaires et sociales, sans bénéficier d'aucune formation ni d'un encadrement spécifique (F-Dufour et al., 2024 ; Cullen, 1994). Cette absence de soutien entraîne des coûts émotionnels et matériels (Cullen, 1994 ; Touraut, 2019), fragilisant la relation d'aide et générant parfois des conflits au sein du réseau familial ou amical (Ouellet & Dubois, 2022 ; F-Dufour et al., 2024).

La réinsertion des justiciables est freinée par un manque de coordination entre les institutions publiques et communautaires, qui agissent souvent de manière isolée (F-Dufour et al., 2024 ; Healy, 2012). Bien que des ressources soient disponibles, les intervenants œuvrent souvent sans connaissance du travail des autres (F-Dufour et al., 2024). Ce morcellement empêche la mise en place de trajectoires intégrées et personnalisées, pourtant essentielles au désistement (Ouellet & Dubois, 2020). De plus, la société investit peu dans les partenariats intersectoriels, limitant la réintégration des justiciables (Healy, 2012 ; Lévesque et al., 2013 ; F-Dufour et al., 2024).

1.4. Objectifs de la recherche

Le processus de désistement, long et complexe pour les justiciables, montre l'importance du désistement assisté, notamment grâce aux agents informels non structurés, qui constituent notre public cible dans cette étude. Cette recherche vise à mettre en valeur le rôle de ces acteurs cachés du désistement assisté, tout en soulignant leurs besoins de reconnaissance et d'accompagnement (F-Dufour et al., 2024). Nous explorerons leur rôle à travers le soutien qu'ils offrent, qui est crucial mais encore insuffisamment reconnu. Pour ce faire, nous analyserons le continuum de soutien amené par ces agents informels non structurés tout au long des grandes étapes de suivi pénal du justiciable : avant, pendant et après la peine. Cette étude examinera leurs émotions ressenties ainsi que les défis auxquels ils font face.

Ainsi, la question centrale guidant notre réflexion est la suivante : « Comment les agents informels perçoivent-ils et vivent-ils leur rôle dans l'accompagnement du désistement assisté des personnes en conflit avec la loi ? », complétée par une sous-question : « Quels défis et bénéfices ces agents rencontrent-ils dans cet accompagnement ? »

2. Méthodologie

2.1. Type de la recherche

Comme mentionné précédemment, les recherches sur le désistement tendent à négliger le rôle des agents informels (Chouhy et al., 2020 ; F-Dufour et al., 2024). Face à ces lacunes, le choix d'une méthodologie qualitative s'impose, offrant la possibilité de recueillir des récits de vie détaillés (Paillé & Mucchielli, 2016). Ainsi, cette étude opte pour une approche exploratoire, permettant d'examiner un phénomène peu documenté afin de le comprendre. Selon Paillé et Mucchielli (2016), l'objectif est de produire des connaissances là où les travaux antérieurs sont rares ou inexistantes. L'approche est aussi descriptive, dans le but d'analyser les émotions, expériences et stratégies de soutien des acteurs informels.

Pour approfondir cette analyse, la criminologie narrative, en s'appuyant sur les histoires de vie des individus, permet de mieux comprendre la valeur que les agents informels attribuent à leur engagement. Ainsi, l'étude narrative des vies (« *narrative study of lives* ») de Maruna (2001) est utilisée afin d'analyser la manière dont les accompagnants construisent des récits autour de leur rôle. Ces narratifs leur permettent de donner du sens à leur accompagnement. En partageant leur expérience, ils expriment les défis et les émotions qu'ils traversent dans ce désistement assisté souvent complexe et peu reconnu.

Dans cette optique, l'étude de cas multiples (Yin, 2017) apparaît comme la plus adaptée. Elle réalise une analyse comparative en examinant plusieurs cas, plutôt que de se concentrer sur une seule situation. Celle-ci offre une vision plus globale du phénomène. Elle induit la comparaison entre les différents acteurs, permettant ainsi d'approfondir la compréhension de leur rôle dans le désistement assisté.

2.2. Echantillon

2.2.1. Critères de sélection des participants

Les participants de cette recherche sont des agents informels non structurés impliqués dans le processus de désistement assisté d'un justiciable. L'échantillon est composé de neuf entretiens individuels. Ces participants ont été choisis selon des critères d'inclusion et des critères d'exclusion, qui sont les suivants.

Les critères d'inclusion concernant l'agent informel non structuré :

- Majeur (18 ans et +)
- Homme/Femme/Autre (H/F/X)
- De type non structuré : membres de la famille, amis et proches.

- Être une personne jouant un rôle dans l'accompagnement dans cette sortie de la délinquance, dite désistement assisté.

Les critères d'inclusion concernant le justiciable :

- Majeur (18 ans et +)
- Homme/Femme/Autre (H/F/X)
- Faire l'objet d'une délinquance judiciarisée (avoir reçu à minima une peine, quelle qu'elle soit)

Les critères d'exclusion :

- Ne pas inclure plus de deux soutiens pour un même justiciable
- Ne pas inclure le soutien d'un justiciable ayant commis une infraction à caractère sexuel sur une victime avec laquelle le soutien serait en contact direct

Au départ, notre objectif était de recruter des proches de justiciables ayant reçu une peine, quelle que soit sa nature ou sa durée. Cependant, il s'avère que l'ensemble des participants sont des proches d'anciens détenus. Bien que la durée de la peine n'ait pas été un critère initial, elle aura tout de même un impact sur nos résultats. En effet, la littérature souligne que les peines de plus longue durée ont un impact plus important sur la réinsertion sociale des justiciables (Goethals, 1980 ; Przyblski, 2023). Cependant, cet impact s'étend aussi aux proches qui les accompagnent (Ricordeau, 2005).

Afin de montrer la complexité du rôle des agents informels non structurés, nous avons adopté une approche basée sur la diversification interne (Paillé & Mucchielli, 2016). Nous avons cherché à mettre en évidence les différences et les similarités entre les participants de cet échantillon homogène, en comparant les expériences vécues par les différents profils d'agents. Pour garantir cette diversité au sein de notre échantillon homogène, nous avons intégré une grande variabilité dans la nature des liens entre le justiciable et le proche (épouse, partenaire, frère, mère, belle-mère, cousin, sœur). Ces relations, par leur nature, influencent le type de soutien et son impact sur le désistement assisté.

Le genre n'a pas été pris en compte comme critère de sélection, afin de mettre en évidence la diversité de leurs impacts sur le désistement. Dans la littérature, les femmes justiciables sont souvent sous-représentées (Cardi, 2007), une tendance qui se retrouve dans cette étude. Notre recherche comporte huit justiciables de sexe masculin comparativement à un justiciable de sexe féminin. Cependant, cette disposition n'est pas observée chez les participants où la majorité est constituée de femmes exerçant dans le cadre informel, comme le confirment également les rares études existantes (Ferreccio, 2019 ; Touraut, 2019 ; Ricordeau, 2005). Effectivement, au sein de cette étude, la répartition est de six femmes et de trois hommes. Ainsi, cette étude montre une forte présence féminine parmi les agents informels non structurés. *En l'absence d'études sur ces agents, pouvons-nous nous attendre à ce que cette tendance se confirme dans les recherches futures, ou reste-t-elle spécifique à cette étude ?*

2.2.2. Procédure de recrutement

Dans le cadre de cette étude qualitative, des entretiens ont été réalisés pour obtenir les informations nécessaires auprès d'agents informels non structurés. Plusieurs techniques de recrutement ont été utilisées de manière complémentaire, car il s'est avéré difficile de trouver des participants pour ce sujet.

Pour faciliter cette mise en contact, Madame Mathys, promotrice de ce travail, nous a suggéré de solliciter des organismes reconnus dans l'accompagnement des personnes judiciarises dans leur processus de désistement, ainsi que leurs proches. Trois organismes ont répondu positivement après un mail explicatif (*cf. annexe n°1*), suivi d'un court entretien téléphonique ou en présentiel. Ce mail était accompagné d'un flyer (*cf. annexe n°2*) présentant l'étude, les critères de sélection et le déroulement

des entretiens. Ce flyer a, ensuite, été transmis aux agents informels par ces ASBL. La technique dite du « *gatekeeper* » (McFadyen, & Rankin, 2016) nous a permis de rentrer en contact avec notre population cible par l'intermédiaire d'organismes qui travaillent directement avec elle. Nous avons collaboré avec ces trois organismes intermédiaires, à qui la tâche de trouver des participants répondant aux critères a été confiée. Les responsables nous ont ensuite transmis les coordonnées des candidats volontaires. Après quelques recherches, deux des ASBL n'ayant pas trouvé de participants ont été écartées. La dernière ASBL, en revanche, a trouvé trois participants.

Face à ce nombre de participants insuffisant, la technique du « *gatekeeper* » a été élargie. Nous avons sollicité d'autres personnes, en dehors des organismes professionnels, ayant des liens avec des justiciables ou avec leurs proches. Un garagiste a pu nous trouver trois participants. Le même processus a été appliqué : le flyer a été envoyé, suivi d'un appel téléphonique expliquant l'étude et l'entretien.

Pour clôturer la recherche d'échantillon, nous avons sollicité notre entourage afin qu'il nous aide à trouver des participants correspondant aux critères. Ils ont joué un rôle similaire dans le recrutement, en envoyant le flyer et en suivant les mêmes étapes. Cette méthode a permis de recruter trois participants.

2.3. Mode de collecte de données

2.3.1. Outils de collecte

L'entretien semi-directif est une méthode qualitative de recherche qui permet d'explorer les perceptions et les émotions des participants (Paillé & Mucchielli, 2016). Dans ce contexte, cette méthode a permis d'encourager les participants à se confier de manière narrative, en se concentrant sur leur expérience d'accompagnement. La technique est idéale, car elle permet de préparer un guide d'entretien, composé de questions fermées et ouvertes. Nous utilisons des questions fermées¹ afin d'initier la conversation et d'obtenir quelques premières informations. L'essentiel de ce guide d'entretien est composé de questions ouvertes, qui nous laisse une marge de manœuvre importante durant l'entretien. Elles ont été conçues afin de canaliser les discours, tout en laissant aux personnes une grande liberté quant aux sujets qu'elles souhaitaient aborder. Ces entrevues individuelles permettaient aux participants de partager leurs expériences de manière détaillée et confidentielle.

Notre guide d'entretien (*cf. annexe n°3*) se compose de cinq parties. Nous commençons par une présentation de l'étude et l'introduction de la ligne du temps, suivie de la présentation de l'agent. La deuxième partie explore la perception et le vécu de leur rôle. La partie centrale est le continuum de soutien : avant, pendant, après la peine, permettant d'analyser les bénéfices et les défis rencontrés. Nous poursuivons sur les souhaits et conseils des proches pour l'avenir. Nous terminons par une conclusion permettant d'exprimer toute information supplémentaire et de clôturer l'entretien avec un remerciement.

Pour offrir une vision globale aux participants, nous avons ajouté en annexe du guide d'entretien une ligne du temps (*cf. annexe n°4*) divisée en trois parties : avant, pendant et après la peine. Cette approche chronologique aide à situer leurs expériences à chaque étape du parcours judiciaire. Elle permet aussi d'analyser l'évolution de leur rôle à travers le temps.

2.3.2. Pré-test

Un pré-test a été réalisé avec un agent informel non structuré pour évaluer la clarté de notre guide d'entretien. Celui-ci a été conçu dans un langage accessible. L'objectif étant d'assurer une

¹ « ...questions auxquelles l'accompagné peut répondre par « oui » ou « non » ou par une brève information objective » (Hétu, 2019, p.62)

communication fluide, sans entraver leurs récits par un vocabulaire trop technique. A la suite de ce pré-test, aucune modification n'a été nécessaire, les retours confirmant la compréhension des questions.

2.3.3. Cadre de collecte

Lors de la mise en place de l'environnement pour nos entretiens, nous avons appliqué les principes étudiés par les travaux de Corneille et Devillers (2017), qui soulignent l'impact significatif de l'environnement physique sur la qualité des échanges. En offrant aux participants la possibilité de choisir le lieu d'entretien, nous avons cherché à encourager une communication ouverte, leur permettant de s'exprimer librement. Pour ce faire, nous avons laissé aux participants la possibilité de réaliser ces entrevues en présentiel, en Visio, ou par téléphone. Dans la pratique, cinq entretiens ont été organisés en présentiel et quatre par téléphone. Le lieu d'entretien a varié selon leur volonté, un seul a été réalisé dans les locaux de l'ASBL ayant aidé à trouver les participants, un autre a été réalisé dans un café à la demande expresse du participant. Dans ce cas-ci, un café calme et peu fréquenté a été sélectionné, afin de préserver un environnement propice à l'échange et d'assurer la meilleure qualité d'enregistrement possible pour l'entretien. Et enfin, quatre ont été réalisés au domicile des participants, avec la condition d'être seuls, afin d'éviter toute distraction et créer ainsi un cadre adéquat. Les entretiens ont été réalisés entre le 24 février et le 10 avril. Leur durée a varié, mais la plupart ont été réalisés dans le temps imparti.

2.4. Considérations éthiques

Paillé & Mucchielli (2016) ont énoncé des principes éthiques relatifs à la recherche qualitative, et ils ont été respectés dans le cadre de cette étude. Tout d'abord, le consentement libre et éclairé des participants est recueilli systématiquement avant chaque entretien. Pour ce faire, un formulaire de consentement (*cf. annexe n°5*) a été élaboré, décrivant les objectifs et le contenu de l'étude, ainsi que les droits des participants. Celui-ci a été signé par chaque participant afin d'exprimer leur accord.

Ensuite, l'anonymat et la confidentialité des données collectées ont été assurés par une pseudo-anonymisation de ces informations. Pour préserver l'anonymat, aucune donnée de contact n'a été demandée lors des entretiens. De plus, un pseudonyme a été attribué à chaque participant, ainsi qu'à chaque justiciable. Celui-ci est utilisé dans la rédaction des résultats et de la discussion.

Enfin, la dernière considération éthique concerne la conduite adoptée par le chercheur durant toute la recherche. Il était important de garder une attitude neutre et sans jugement afin de ne pas influencer les récits des participants, l'objectif étant de maintenir la fiabilité des informations recueillies.

2.5. Plan d'analyse des données

L'analyse de nos données s'organise en deux sections, présentées comme suit :

- Les résultats reposent exclusivement sur l'analyse des retranscriptions des entretiens que nous avons réalisés. Chaque entretien a été enregistré, avec l'accord préalable du participant. L'ensemble des entretiens a été retranscrit de manière rigoureuse. En complément de ces retranscriptions, un cahier de notes (*cf. annexe n°6*) a été utilisé pour consigner les informations mentionnées en dehors des enregistrements. Nous avons ainsi mené une analyse thématique, selon la méthode étudiée par Paillé & Mucchielli (2021). Celle-ci nous permet d'identifier les différents thèmes et de les classer selon leur pertinence. Ce processus contribue à écarter les éléments inutiles tout en conservant les informations essentielles. De plus, cette approche nous offre une vision globale, facilitant la mise en évidence des similitudes ou des divergences entre les discours.
- Notre discussion repose sur l'analyse des résultats, en les confrontant aux rares travaux existants dans la littérature, afin de vérifier si nos observations convergent ou divergent de ceux-ci.

3. Résultats

3.1. Présentation de l'échantillon

Participants (Agent informel non structuré)	Genre	Age	Lien entretenu avec le justiciable	Genre du justiciable	Peine reçue par le justiciable
Participante n°1	Femme	36 ans	Partenaire	Homme	Prison
Participante n°2	Femme	53 ans	Epouse	Homme	Prison
Participante n°3	Femme	72 ans	Belle-mère	Homme	Prison
Participant n°4	Homme	56 ans	Frère	Homme	Prison
Participante n°5	Femme	62 ans	Mère	Homme	Prison
Participante n°6	Femme	59 ans	Sœur	Femme	Prison
Participant n°7	Homme	47 ans	Cousin	Homme	Prison
Participante n°8	Femme	24 ans	Sœur	Homme	Prison
Participant n°9	Homme	51 ans	Frère	Homme	Prison

Le nombre de participants est restreint, principalement en raison de la sensibilité du sujet abordé. En effet, certains peuvent éprouver des réticences à partager leur expérience, par crainte de raviver des souvenirs douloureux : « *J'en parle (...) plus sereinement maintenant, mais ça reste une blessure.* » (P.2).

3.2. Perception et vécu du rôle d'agent informel non structuré

Nos résultats apportent des réponses aux questions restées en suspens dans la revue de littératures, faute de recherches sur les agents informels non structurés. Afin d'examiner ces aspects, notre guide d'entretien (*cf. annexe n°3*) a été conçu avec des questions volontairement répétitives. Cette approche, dont les participants avaient été informés durant l'entretien, permet de comparer les soutiens apportés, ainsi que les bénéfices et les défis rencontrés à chaque étape du processus pénal (*cf. annexe n°7*).

Le terme « Participant » sera remplacé par (P.) dans notre développement, afin d'éviter les répétitions.

3.2.1. Avant la peine

3.2.1.1. Continuum de soutiens

Besoins du justiciable

L'analyse des récits de vie recueillis auprès des proches ne révèle pas un passage à l'acte isolé, mais bien engendré par une multitude de facteurs personnels, familiaux et sociaux. Trois ressortent :

- L'influence des fréquentations : la majorité des participants (1, 3, 4, 6, 7) évoquent l'engagement du justiciable dans le crime dépendant de fréquentations. Participante 1 : « *c'était quelqu'un qu'a été influencé beaucoup, (...) Mauvaises fréquentations, parce que lui il vient d'une bonne famille.* ».
- Les événements familiaux : deux autres (P. 2, 9) parlent de la perte ou l'absence d'un parent. Participant 9 : « *c'est mon pap. qui se casse, quoi. (...) je pense que ce qui a dû déclencher la rébellion absolue de mon frère (...) c'est le moment où il n'y avait plus que ma mère, quoi.* ».
- La combinaison des deux : les derniers (P. 5, 8) parlent de la situation familiale dégradée causant un isolement du justiciable, comblé par l'intégration d'un groupe délinquant. Participante 8 : « *on avait un cadre familial assez complexe dès un très bas âge. (...) ça aussi ça n'a vraiment pas aidé...* » et a ajouté « *il s'est engagé avec des gangs de rue à Montréal qui étaient très, très dangereux.* ».

Malgré l'importance du contexte social du justiciable, son identité personnelle joue aussi un rôle. Des proches (4, 6, 8, 9) soulignent que les efforts extérieurs ne suffisent pas, tant qu'il ne veut pas lui-même changer : « *Tu ne peux pas aider une personne plus que la personne veut s'aider* » (P.8).

Concernant les besoins réclamés par les justiciables, une distinction apparaît :

- La majorité des justiciables manifeste un besoin d'aide. Conscients de leur mal-être, ils sollicitent leurs proches. Toutefois, lorsqu'une solution se présente, la peur du changement les pousse à se désister. C'est le cas de la participante 6 : « *elle me disait « Oui, j'ai envie de me soigner » « Ben ça va, on va sonner là ». Et puis alors, « tu es prête, on peut sonner ? ».* « *Non, non, pas maintenant* ».
- D'autres (P. 1, 4, 8, 9), en revanche, ne formulent aucune demande d'aide. Ces justiciables sont installés dans un mode de vie qui leur convient parfaitement. Comme le souligne la participante 1 : « *Non, à ce moment-là, il avait besoin de rien. Il était dans, il était dans son monde, pour lui c'était parfait. (...) Pour lui, il était parfait comme il était. (...) Pour lui, c'était ça, la vie.* ».

Cependant, sans qu'ils s'en rendent compte, ils ont tous apporté un soutien quel qu'il soit.

Soutiens apportés par l'agent informel non structuré

Soutiens émotionnels

Avant la peine, les proches jouent souvent un rôle de prévention ou un rôle d'accompagnement affectif.

Concernant la prévention, la majorité des proches (2, 3, 5, 6, 7, 8) ont essayé de dissuader le justiciable. Cette mobilisation se traduit notamment par une présence constante, une écoute et un changement d'idées : « *il me disait souvent qu'il se sentait seul. Et je faisais tout pour essayer de l'aider dans ce niveau-là. Donc j'ai essayé de faire des excursions, de partir avec lui* » (P.5). Mais aussi, dans certains cas, par des stratégies plus dures, comme les menaces. Par exemple, la participante 6 : « *J'avais dit, « le jour où tu vas à la ... dans la prison, jamais plus tu ne me reverras. Enfin, je ne viendrai jamais te voir* » ». Toutes ces démarches ont pour but de provoquer un électrochoc face à la spirale délinquante.

En parallèle, le soutien affectif apporté par la majorité des proches est décrit comme un engagement affectif intense et constant : « *On devait toujours être disponible pour lui H24* » (P.8). Ce soutien inclut aussi divers rôles joués par les proches (2, 5, 8) : « *donc je jouais déjà le rôle du papa et de la maman. Donc je faisais tout ce que je pouvais. J'aurais pas pu faire plus.* » (P.5).

Enfin, des proches (1, 4, 9) n'ont pas joué ce rôle, soit parce qu'ils (1, 4) ignoraient la situation réelle du justiciable en raison de mensonges, soit parce que la délinquance faisait partie intégrante de leur mode de vie : « *Avant son incarcération, je te dis, c'était mon quotidien, tout cool.* » (P.9).

Soutiens instrumentaux

Plusieurs participants (1, 4, 5, 6, 7, 8, 9) ont fourni un logement, que ce soit chez eux ou chez un autre membre de la famille. D'autres (P. 5, 6, 8) mentionnent une aide financière, comme l'exprime la participante 8 : « *C'était toujours qu'il voulait de l'argent. (...). Il nous contactait surtout, toujours, presque exclusivement quand il avait besoin de quelque chose en fait.* ». Ce soutien s'étend aux gestes du quotidien (P. 4, 6, 8), comme aller chercher le justiciable quelque part : « *il me téléphonait comme ça en pleine nuit. « Ouais viens me chercher là. (...) », alors j'allais le chercher* » (P.4). Enfin, deux participantes (2, 5), s'occupaient de l'ensemble des démarches administratives : « *Je faisais toutes les démarches. (...) j'ai mis en place plein de choses pour accélérer le dossier (...)* » (P.2).

Soutiens informationnels

Parmi les neuf participants, six ont donné des conseils au justiciable dans l'espoir d'un changement. Seuls trois participants (1, 4, 9) sont restés silencieux, ne réalisant pas la situation à ce moment-là : « *Bah, même lui dire « Arrête tes conneries », c'est même pas un truc qui m'aurait traversé l'esprit* ».

3.2.1.2. Bénéfices liés au rôle d'agent informel non structuré

La majorité des participants (1, 2, 4, 5, 7) ne retirent que peu, voire aucune satisfaction de leur rôle d'agent informel. Pour ces familles en souffrance, les seuls bénéfices résident souvent dans le simple fait de maintenir un lien : « *La seule satisfaction, c'était de savoir qu'on n'avait pas complètement coupé les ponts* » (P. 8). Parfois, des moments anodins, comme le fait que le justiciable soit enclin à parler ou à passer du temps avec lui, constituent pour l'agent des moments privilégiés (P. 3, 6, 8, 9).

3.2.1.3. Défis liés au rôle d'agent informel non structuré

Les défis psychologiques

Les proches réagissent différemment selon qu'ils s'attendaient ou non à l'incarcération :

- La majorité (P. 1, 3, 4, 5, 8, 9) ne s'y attendait pas, l'appel téléphonique leur est tombé dessus. Participant 3 : « *c'est vraiment un coup de massue sur la tête. C'était un jour, (...) je reçois un coup de fil. (...) C'était la prison de Lantin. Oh là, là. Ça fait peur, « prison ».* »
- Les autres s'y attendaient. Pour deux (P. 2, 7), l'attente du moment fatidique engendrait un stress : « *C'est un enfer. Préparer le départ en ne sachant pas quand sera le départ* » (P.2). Pour la participante 6, cette attente était un soulagement vu la dangerosité de la situation : « *La police (...) ils m'ont demandé de faire le plan de la maison où elle habitait. Je m'y attendais vraiment, oui. Et je l'espérais. (...) Parce que je n'aurais plus su tenir longtemps* ». Elle est prise dans une dualité entre ce qui est le mieux pour elle et un sentiment de trahison envers sa sœur.

L'épuisement est présent chez des participants (2, 5, 6, 8), en raison de la charge qu'ils ont dû assumer. Comme l'exprime la participante 6 : « *ma grande sœur, ben elle ne parlait plus avec elle (...). Alors, elle m'envoyait dire à « Justiciable6 » ça, (...) Et c'était toujours moi qui faisais le truc. Ça a été très, très lourd et ça m'a ... Je pense épuisée.* ». Cet épuisement résulte aussi de la pression psychologique face aux tensions familiales, en gérant leurs émotions tout en jouant un rôle de médiateur (P. 4, 6, 8) : « *C'était trop lourd pour les épaules. (...) je voyais papa et maman qui se disputaient à cause de ça, ben ... Je pleurais, puis j'essayais d'arranger* » (P.6). Par ailleurs, certains proches (1, 4, 6, 7) témoignent qu'afin de ne pas inquiéter l'entourage, ils mentaient sur la réalité des situations, assumant seuls tout le poids.

Cet épuisement psychologique est aussi provoqué par la diversité des rôles assumés par les participants (2, 5, 8) : « *J'ai fait psychologue, j'ai fait assistante sociale, j'ai fait épouse, j'ai fait confidente, j'ai fait administrative, j'ai tenu des rôles de gestionnaire (...)* » (P.2). Cet épuisement psychologique peut être accompagné d'une frustration de non-reconnaissance (P. 4, 6, 8) : « *ma mère et moi, on lui a donné tellement d'amour, on a tellement essayé de l'accompagner. C'est comme s'il nous crachait constamment au visage.* » (P.8). La frustration ressentie (P. 1, 4, 6, 7, 8, 9) découle aussi d'un sentiment d'impuissance face à la situation. En effet, malgré leurs efforts pour venir en aide au justiciable, lorsque ce dernier refuse d'être aidé : « *je n'étais plus présent du tout. Parce que ça ne servait à rien.* » (P.4).

Même les participants (1, 4, 9) qui ont indiqué ne pas avoir apporté d'aide, ont néanmoins exprimé avoir ressenti une charge émotionnelle liée à l'instabilité de la relation avec le justiciable : « *je lui dis : (...) non, c'est pas ça une relation, où tu pars, puis tu reviens comme si de rien n'était* » (P.1).

Les actes du justiciable ont souvent un effet de ricochet sur les proches, générant des répercussions dans leur propre vie. Certains proches (6, 8, 9) ont exprimé avoir ressenti une peur pour leur propre sécurité : « *ça peut être même périlleux pour toi, quoi. Alors que t'as rien fait de mal.* » (P.9). Au-delà de la peur, certains (P. 6, 9) ont aussi subi des conséquences juridiques ou policières en raison de leur lien avec le justiciable. Le participant 9 évoque une situation où il s'est retrouvé exposé à une perquisition : « *la descente va se passer chez la mère, (...) Et donc, du coup, ma chambre va être fouillée, mes affaires vont*

être fouillées. Ben c'est pas cool ». En plus, des proches (6, 8, 9) ont aussi exprimé une peur de perdre leur justiciable : « *le truc le plus tendu c'est ça, moi j'ai failli perdre mon frère plein de fois.* » (P.9).

Un sentiment d'injustice est aussi présent (P. 2, 9), en lien avec les procédures judiciaires. Ces moments sont décrits comme éprouvants sur le plan émotionnel : « *Les audiences au tribunal, (...) On ressort de là décomposés avec (...) beaucoup de haine aussi par rapport à de l'injustice* » (P.2).

Les défis sociaux

Seuls deux participants (2, 9) évoquent de la stigmatisation ou de l'isolement social. Le participant 9 parle d'épisodes de stigmatisation policière qu'il a vécus par association avec le justiciable : « *croiser 5-6 flics, dont un me reconnaît parce qu'ils étaient venus arrêter mon frère et il me pointe du doigt (...)* il dit « (...) ça c'est une crapule ». La participante 2 en parle aussi : « *on a de l'aide de peu de personnes. Forcément, ce n'est pas facile d'expliquer à ses collègues que son mari va se faire incarcérer.* ».

Les défis relationnels

Des proches (1, 4, 6, 8) témoignent de l'instabilité de la relation avec le justiciable : « *c'est beaucoup de haut et de bas, ce n'est pas stable comme relation. (...) on est très très proche par moments (...), ou on ne se parle pas du tout pendant plusieurs mois.* » (P.8). Au-delà des tensions spécifiques entre le proche et le justiciable, ces conflits se répercutent souvent au sein de toute la famille (P. 4, 6) : « *On a eu très dur, je vais dire, dans la famille pour ça. (...) Qui a détruit ... Déjà la vie de couple de papa et maman. (...) Puis alors, ma sœur (...) ne parlait plus avec elle pendant 2 ans (...)* » (P.6).

L'absence de soutien de l'entourage (P. 2, 5, 6) peut accentuer le sentiment d'isolement du proche se retrouvant seul face à une situation difficile. La participante 6 explique : « *le manque de soutien de famille et le fait de tout prendre sur mes épaules. C'était trop lourd.* ». Elle ajoute que cette solitude peut être accentuée par l'attention portée au justiciable entraînant un sentiment de mise à l'écart. Cet isolement peut les pousser à des réactions navrantes : « *je m'étais même mise un peu à boire.* » (P.6).

Par ailleurs, l'insécurité ressentie par l'ensemble de la famille ajoute des tensions à la relation (P. 4, 6, 9) : « *Quand il y avait la petite qui était là, chez elle, mais il y avait... (...) les seringues, (...) Des trucs pour faire les joints (...) Donc ... Là, j'ai refusé que ma fille du coup y aille (...) elle (...) me dit, « oui mais pourquoi est-ce que ta fille ne vient plus ? » (...)* » (P. 6).

Les défis structurels

Certains proches subissent une pression financière par le justiciable. La participante 8 décrit : « « *vous devez m'aider parce que je n'ai pas d'argent. Je suis le bébé de la famille* » (...) Il était incapable de travailler ». Cette situation révèle une prise de responsabilité précoce du proche : « *j'ai un peu l'impression que j'ai élevé mon frère avec ma mère.* ». Cette pression s'accompagne parfois d'un investissement en temps, notamment pour aller chercher le justiciable (P. 4, 6) : « *j'allais rechercher ma sœur à Liège (...). Il était onze/minuit. On allait dans tous les cafés à Liège. Donc, j'avais même très peur* » (P.6). À cela s'ajoutent des démarches administratives lourdes à gérer (P. 2, 5) : « *C'est moi qui ai dû régler beaucoup de choses, papiers, des choses que je n'avais jamais faites avant.* » (P.5). Le logement, lui, est parfois fourni par le proche ou par un autre membre de la famille (P. 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9). La participante 2 parle de la difficulté de gérer le déménagement du justiciable avant sa peine.

Les défis institutionnels

La majorité (P. 2, 3, 5, 8, 9) a critiqué le manque d'informations des institutions, aussi bien sur les démarches à effectuer que sur le déroulement de l'incarcération. Ils ont exprimé un sentiment

d'isolement face à des responsabilités qu'ils ne connaissaient pas : « *il n'y a pas de service qui existe en pré-incarcération alors qu'on est démunis. Personne ne nous explique comment ça va se passer.* » (P.2).

3.2.2. Pendant la peine

3.2.2.1. Continuum de soutiens

Besoins du justiciable

Huit des neuf participants (sauf la participante 6) jouent un rôle pour répondre aux besoins quotidiens du justiciable. Le participant 9 résume ces attentes : « *les demandes et les attentes d'un mec qui est emprisonné, elles sont très, très basiques. Il veut un mandat, donc un peu de thune pour pouvoir lui s'acheter des trucs à la cantine. Il veut son linge propre.* ».

Nous avons observé que le degré d'investissement varie selon la durée de la peine. Dans les cas d'incarcération courte, la participante 3, dont le proche a été emprisonné pendant trois mois, explique que la sortie étant proche, l'accompagnement n'a pas été trop compliqué. En revanche, pour les huit autres participants, dont la détention a duré plusieurs années, le soutien s'est révélé plus complexe.

Soutiens apportés par l'agent informel non structuré

Soutiens émotionnels

Tous les proches (sauf la participante 6) jouent le rôle de soutien moral, qui est sans doute le plus important pour les justiciables. Ils tentent de rassurer et encourager le justiciable. La participante 2 raconte : « *Je le motivais. Je le rassurais. Je lui expliquais que j'allais mettre en œuvre telle ou telle démarche. Que j'allais me renseigner pour ceci, pour cela. Et que fallait pas se décourager.* ». Ce soutien passe par des visites régulières, des appels téléphoniques et des lettres. Ainsi, le justiciable s'appuie fortement sur cette relation : « *c'était la seule bouffée d'oxygène qu'il avait* » (P.2).

Soutiens instrumentaux

Le soutien financier est omniprésent. Même dans le cas où la participante 6 ne se rendait pas aux visites, d'autres membres de la famille apportaient leur aide financière. Cette aide est nécessaire, tant pour assurer la sécurité du justiciable que pour lui permettre d'accéder à un minimum de confort : « *Il m'a demandé de l'argent parce que sinon quelqu'un allait le tuer en prison (...) Également, quand quelqu'un va en prison, (...) il peut s'acheter des trucs hormis les repas de base.* » (P.8).

Un soutien logistique est aussi apporté. Il comprend le lavage du linge (P. 1, 2, 5, 8, 9), les trajets jusqu'au lieu de détention pour les visites (tous les participants, même la participante 6 qui véhiculait ses proches), et la gestion administrative (P. 1, 2, 5). Concernant celle-ci, les proches 2 et 5 géraient les démarches extérieures (paperasses ou recherche de professionnels) et indiquaient au justiciable quoi faire à l'intérieur. Elles faisaient le pont entre l'extérieur et l'intérieur : « *Celui qui est dehors à l'accès à l'Internet, à des livres, à des connaissances que celui qui est à l'intérieur ne peut pas consulter (...) Je faisais toutes les démarches. Je prenais contact avec le service social de là-bas. (...)* » (P.2). Par ailleurs, les participantes 2 et 3 ont également dû gérer les biens du justiciable durant son absence.

Soutiens informationnels

Huit participants sur neuf ont donné des conseils au justiciable concernant à la fois le changement identitaire et les démarches administratives à réaliser de l'intérieur (P. 1, 2, 5). Le participant 7, par exemple, témoigne : « *Je lui disais, oui, mais qu'est-ce que t'as fait ? Tu vois quand je te disais ça, ça, ça, arrête tes conneries, arrête tes fréquentations, arrête de côtoyer des petits cons, tout ça.* ». Seul le participant 6 n'a pas prodigué de conseils, faute de lien maintenu avec le justiciable durant la détention.

3.2.2.2. Bénéfices liés au rôle d'agent informel non structuré

Les bénéfices restent rares, mais certains proches (1, 2, 3, 5, 7, 9) évoquent un sentiment de fierté d'avoir soutenu et vu changer le justiciable : « *Je suis fier de moi, parce que je l'ai quand même soutenu. Je l'ai aidé à s'en sortir.* » (P.7). Ce sentiment d'utilité varie selon le lien maintenu : certains (P. 1, 2, 5, 7, 8, 9) se sentent utiles par leur accompagnement direct, tandis que la participante 6, malgré l'absence de contact avec le justiciable, se reconnaît utile indirectement à travers le soutien offert aux autres membres de la famille (en effectuant les trajets et en servant de soutien émotionnel). Des participants (6, 9) ont vu cette période de prison comme rassurante pour elle : « *le calme ça c'était sûr comme je te dis le fait que plus personne ne venait à côté* » (P.6), ainsi que pour le justiciable : « *quand tu es drogué, tu ne manges pas, je me dis « elle a mangé, elle a quand même... » j'étais rassurée quelque part* » (P.6).

3.2.2.3. Défis liés au rôle d'agent informel non structuré

Les défis psychologiques

Pour 8 participants sur 9, la période de prison est décrite comme la plus difficile du parcours pénal : « *C'est le pire moment quoi. Je veux dire je n'ai rien vécu de pire que ça quoi.* » (P.9). Ainsi, une majorité (P. 1, 2, 3, 6, 8, 9) rapporte la peur liée à l'environnement carcéral, notamment lors des visites :

- L'ambiance : « *tu dois attendre pendant 1h30 dans une salle avec des gens que tu ne connais pas, mais tout le monde est traité de la même manière, donc tout le monde est fâché* » (P.9).
- Les conditions de détention : « *quand il pleut, il pleut. Ah oui, il y a de l'eau par terre, ça goutte, et puis après il y a des escaliers, et arrivé là-haut au-dessus, là il fait sec.* » (P.3)
- L'attitude inhumaine : « *si tu n'arrives pas à l'heure, ben en fait eux ils s'en, désolé pour le terme, ils s'en battent les couilles, tu vois. Ils vont fermer la porte. (...) agents correctionnels n'ont absolument aucune empathie envers (...) les familles (...) Donc, oui, c'est stressant.* » (P.8).
- Le traitement humiliant, par exemple les fouilles : « *j'arrive là habillée comme d'habitude. (...) c'est les baleines de mon soutien-gorge qui sonnent. (...) Je me retrouve sans soutien-gorge. C'est la dignité humaine qui se met à zéro. C'est ça devant tout le monde.* » (P.2).
- L'horaire carcéral peu flexible, incompatible avec la vie à l'extérieur : « *Les visites, (...) c'est hyper cadré. C'est pas vraiment fait pour les gens qui travaillent. (...) Mais lui, je pense, ne percevait pas (...) les difficultés logistiques et psychologiques aussi et d'épuisement* » (P.2).

Des proches (1, 2, 5, 9) ont préféré taire leurs émotions pour ne pas alourdir la charge psychologique du justiciable. Ainsi, ils l'ont fait passer avant eux-mêmes : « *Ouf, j'ai l'impression d'avoir une parenthèse dans ma vie, un trou noir. Ma vie était scandée par la visite, reprendre un rendez-vous, faire le linge, aller travailler (...) pour pouvoir assumer financièrement tout le bazar, les frais de justice, les honoraires d'avocat (...)* » (P.2). Ce sacrifice implique non seulement de prendre sur soi, mais de soutenir en plus le justiciable : « *Il est déjà mal avec tout ça, pourquoi moi je vais rajouter ? Je suis là justement pour l'apaiser* » (P.1). Le soutien maternel de la participante 5 consistait à alléger la peine du justiciable : « *Tout ce que je faisais, c'était pour le soulager lui.* ». Cette pression peut conduire à des décisions drastiques. La participante 1, par exemple, relate avoir mis fin à sa relation avec le justiciable au début de l'incarcération : « *il n'est pas pour moi. Même pour parler à ma famille, comment je vais leur dire, (...) du coup, j'ai arrêté.* ».

Des proches (7, 8, 9) ont même exprimé une colère à l'égard du justiciable, qu'ils accusent de les avoir laissés seuls face aux épreuves de la vie à l'extérieur : « *Elle avait le cancer. (...) C'est vrai qu'au début (...) ça m'a foutu la haine parce que j'avais qu'une envie c'était de lui mettre une grosse gifle* » (P.7).

En plus, ces proches (4, 6, 7, 8, 9) ont dû assumer les émotions du reste de la famille : « *je subissais si tu veux la peine de ma mère, quoi. J'étais tout seul avec ma rem* » (P.9).

Certains participants (4, 5, 6, 8, 9) ont vécu dans une peur constante de la mort du justiciable. La participante 8 dit : « *Il s'est presque fait tuer. C'est arrivé à plusieurs reprises. Eh ben c'est stressant. Moi, je vivais un peu sur, fin, le bord de la panique tous les jours.* ». Cette peur ne se limite pas à la mort physique : « *C'est comme si j'avais perdu mon frère... il n'y avait plus de lumière dans ses yeux.* ».

Concernant le cas de la participante 6 qui a choisi de ne pas rendre visite au justiciable : ce choix, pris dans le but de lui faire prendre conscience, a souvent été remis en question. Elle balance entre le sentiment d'agir pour son bien et la crainte d'être trop dure : « *je me sentais mal parce que je dis, mais je n'irai jamais la voir, mais est-ce que je fais bien ou est-ce que je suis méchante avec elle ou pas ?* ».

Plusieurs proches (1, 2, 9) ont exprimé un sentiment d'injustice : « *tu es au courant d'une injustice et que t'es la « Putain c'est scandaleux (...) c'est plus de l'impuissance* » (P.9). Ce sentiment d'injustice s'ajoute à une incompréhension du système carcéral (P. 1, 4, 5, 8, 9), notamment sur la présence de profils très variés au sein d'un même établissement : « *y'en a qui rentre en prison et qui se font tellement influencé par d'autres types de prisonnier, qu'ils ressortent avec d'autres.* » (P.9). La preuve est présente avec le participant 4 : « *chaque fois qu'il rentrait en prison, quand il ressortait, il était pire qu'avant.* ».

Les défis sociaux

Deux formes de stigmatisation pendant la peine :

- Stigmatisation hors de la prison : des participants rapportent qu'ils ont subi des jugements négatifs à cause de l'incarcération de leur justiciable. Le participant 9 raconte : « *ils m'ont arrêté. Ils ont arrêté ma mère. Ils mettent de la pression, tu vois. C'est des gens qui maltraitent les familles* ».
- Stigmatisation au sein de la prison : les proches se font aussi juger au sein même de l'établissement, comme le dit la participante 2 : « *Parce qu'on va en visite et on est jugé. Il n'y a rien à faire.* »

Cette peur du jugement peut provoquer un isolement chez certains proches (1, 2, 4, 5, 7) : « *stressée et gênée dans le sens où je faisais tout ça en cachette, sans l'accord de mes parents. Je parlais pas aux gens aussi, et je faisais tout ça de moi-même.* » (P.1). Un autre constat montre que même lorsque les proches (2, 5) en parlent, ils ne reçoivent pas plus de soutien : « *On a très peu de soutien. Même la famille, ils ne savent pas quoi dire. Les gens sont démunis.* » (P.2). Cette peur du jugement peut s'étendre à la carrière professionnelle (P. 1, 2, 4) : « *c'est juste qu'il a le nom, quoi. (...) ça pouvait, entre guillemets, jouer sur ma carrière militaire.* » (P.4).

Les expériences de stigmatisation par le personnel pénitencier divergent. Des participants ont ressenti un mal-être à cause des matons (P. 2, 8, 9) : « *on me traite comme si j'étais un rat (...). Et on parle mal aux mères de famille qui viennent* » (P.9). A l'inverse, la participante 5 ressentait plus de soutien des personnes liées à la prison, que de l'extérieur : « *Parce que les gens là-bas, les matons, les gens qui nous recevaient quand j'allais voir mon fils. (...) Toujours, ils nous encourageaient. Ils m'encourageaient.* »

Les défis relationnels

Certains participants (4, 6, 7) rapportent des désaccords avec leur entourage sur la manière de gérer l'incarcération d'un proche, ce qui engendre des tensions : « *Il y a beaucoup qui m'ont soutenu, qui m'ont dit : franchement, ce que tu fais avec ton cousin, chapeau. Par contre, certains de la famille me disaient : « il ne fallait pas faire ça. ». Ça, c'est ma vie, ce n'est pas la vôtre.* ». Lorsque l'entourage refuse de s'impliquer, le poids du soutien repose sur une seule personne. La participante 6, par exemple,

se retrouve seule à accompagner le justiciable, en raison des mensonges pour protéger la famille et du non-soutien de ses frères et sœurs. Elle, ainsi que les participants (1, 2, 4, 5, 8), évoquent aussi la difficulté d'en parler autour d'eux, ce qui accentue leur isolement.

La confiance entre le proche et le justiciable est souvent mise à l'épreuve. Plusieurs témoignent d'un décalage entre les promesses et la réalité. Certains justiciables (P. 4, 6, 8, 9) disent vouloir changer, mais ne montrent aucun effort. D'autres (P. 1, 2, 3, 5, 7) entament une vraie démarche de réinsertion (travail et suivi psychologique, notamment), mais une peur de récidive demeure dans l'esprit des participants.

Les relations entre les proches et les justiciables sont marquées par des tensions. Le décalage entre la vision du justiciable et celle du proche peut provoquer des conflits : « *il me disait je fais une société (...) je dis il est en prison. Il faut d'abord qu'il sort (...) avant de parler de société.* » (P.1). Face à cette contradiction, le justiciable répond : « *Tu n'as jamais cru en moi.* ». Ces tensions se manifestent aussi par l'absence de visites : « *chaque fois que je ratais une visite, (...) c'était très, très dur pour lui* » (P.9).

Les défis structurels

L'incarcération génère une pression financière pour presque tous les participants : « *Il demandait beaucoup d'argent pour, soit pour se sauver parce qu'il s'était mis dans la merde et qu'il voulait pas... il se faisait menacer et tout. Ou soit c'était de l'argent pour pouvoir s'acheter des trucs.* » (P.8). Cependant, ce soutien varie selon que le justiciable ait travaillé ou non en prison. Le participant 5, rapporte que le travail du détenu permettait d'alléger la pression sur les proches. À l'inverse, d'autres (P. 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9) ont dû faire face à des demandes répétées, parfois relayées par d'autres membres de la famille. Pour le proche 4, le justiciable recevait aussi du soutien en interne, via des réseaux mafieux.

À cette pression financière s'ajoute une logistique : trajets coûteux (temps et argent), sacs de linge à laver « *encore plus lourds, mouillés* » (P. 5, 9), procédures administratives strictes pour les visites, longues attentes et fouilles humiliantes : « *Il faut passer par un site, se faire approuver, réservier, respecter des horaires stricts* » (P.8). Même pour la participante 6 refusant d'entrer en prison, elle a perdu du temps et de l'argent en faisant les trajets jusqu'à la prison pour y amener ses proches.

Les défis institutionnels

Plusieurs participants (2, 3, 5, 8, 9) critiquent une absence d'informations sur le fonctionnement ou les démarches de la prison : « *J'étais pas assez informée. Et j'aurais voulu avoir quand même plus d'informations.* » (P. 5). Ils soulignent aussi l'inexistence de structures d'accompagnement dédiées aux familles (P. 2, 8) : « *Il n'y a rien pour la famille. Aucun service, aucun groupe, rien.* ». Enfin, le participant 9 dénonce un manque d'humanité de la part des institutions pénitentiaires : « *J'aurais eu besoin d'avoir des gens civilisés (...) qui viennent expliquer (...) on m'aurait dit « bonjour » (...)* ».

3.2.3. Après la peine

3.2.3.1. Continuum de soutiens

Besoins du justiciable

Les besoins rencontrés représentent un soutien affectif et un soutien à la réinsertion. La majorité soulignent l'importance de la présence d'un proche, qui permet au justiciable de s'évader de la réalité : « *La première chose qu'il m'a dit, « cousin, je suis sorti. » (...) Il m'a dit, je vais fêter ça* » (P.7). Ce lien affectif permet aux justiciables de réintégrer la société en se sentant soutenus : « *il était en décalage de réalité. Il fallait aussi qu'il reprenne un rythme normal de la vie civile extérieure* » (P.2). Les proches sont aussi des acteurs de la réinsertion sociale et professionnelle, en aidant à retrouver un travail ou un logement : « *il m'a dit (...) première chose que je vais faire : trouver un travail* » (P.7).

Soutiens apportés par l'agent informel non structuré

Soutiens émotionnels

Pour plusieurs proches (1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9), le soutien à la sortie de prison repose surtout sur une présence constante, exempte de jugement ou d'interrogatoire : « *quand il sort de prison, c'est là qu'il faut être présent. C'est là qu'il faut être présent de manière familiale, c'est-à-dire pose pas de questions.* » (P.9). L'entourage joue aussi un rôle dans l'intégration sociale : « *j'ai pu l'inclure dans mon cercle très facilement. Et en même temps, il aimait être présent, quoi. (...) Je pense que ça l'a bien aidé, ouais.* » (P. 9). Ce soutien est parfois vécu comme évident : « *c'est mon frère. Pour moi, c'est normal en fait tu vois, je fais pas d'effort.* » (P.9). Cependant, d'autres témoignages soulignent que ce lien est un engagement durable : « *C'est un engagement jusqu'à la fin de la vie, évidemment.* » (P.2).

Soutiens instrumentaux

Concernant le logement, des justiciables ont été accueilli chez les participants (1, 2, 5) : « *le logement, je l'ai pas aidé, puisqu'il est venu chez moi* » (P.1), ou chez d'autres proches (4, 6, 7, 8, 9). La participante 3 a aidé le justiciable à récupérer son logement initial. En plus, certains proches (1, 2, 5, 7, 9) facilitent aussi l'accès à un emploi, soit en mobilisant leurs réseaux : « *Ici, c'est parce que j'ai eu un ami qui l'a fait travailler* » (P.5), soit en accompagnant la reprise d'un travail : « *c'était l'aider dans la reprise de son activité professionnelle puisqu'il est indépendant* » (P.2). Même si elle est moins présente que dans les autres phases, l'aide financière demeure nécessaire pour une réinsertion réussie.

Le soutien matériel passe aussi par la réappropriation des tâches quotidiennes. Les proches guident la personne dans cette autonomie : « *c'est un garçon qui veut se débrouiller tout seul. Et ... Par exemple, il me dit, « maman, il n'y a plus besoin de laver mon linge »* » (P.5). L'aide peut également inclure des gestes concrets comme faire les courses ou assurer les trajets par les proches (2, 5, 6) : « *Alors je venais la conduire, j'allais lui chercher ses courses (...)* » (P.6).

Enfin, cette implication s'étend aussi à la gestion de démarches administratives par les proches 2 et 5. La participante 2 explique cette gestion en prenant contact avec les agents formels : « *Je prends contact avec l'agent de probation (...)* » et en prenant en charge les démarches administratives : « *j'ai dû faire plein de démarches administratives que je vous passerai tellement c'était lourd et conséquent* ».

Soutiens informationnels

À ce stade du parcours judiciaire, les conseils des proches semblent avoir moins d'impact sur le justiciable. Deux types de réactions se dessinent parmi les participants :

- D'une part, certains proches (1, 2, 3, 5, 7) choisissent de ne plus exercer de pression, estimant que le justiciable a déjà traversé une période suffisamment difficile. Dans ce cas, les conseils se font plus rares, souvent à la demande du justiciable.
- D'autre part, plusieurs participants (4, 6, 8, 9) tentent d'accepter l'idée que leur proche ne changera pas. Ils finissent par renoncer à prodiguer des conseils, considérant que cela ne mène à rien. Cette forme de retrait est une manière de se préserver émotionnellement : « *j'essaie de moins m'investir émotionnellement parce que c'est très demandant. A plusieurs niveaux de vouloir le mieux pour quelqu'un qui ne veut pas aller mieux* » (P.8).

3.2.3.2. Bénéfices liés au rôle d'agent informel non structuré

Huit participants (sauf la participante 6) ont exprimé un soulagement à la sortie de prison de leur justiciable. Celui-ci est lié à un sentiment de sécurité du justiciable : « *j'étais vraiment contente parce qu'au moins, il était sorti d'un endroit dangereux* » (P.5), à un répit personnel : « *soulagement de ne*

plus devoir y aller... c'est ça, égoïstement » (P.9) et à l'espoir d'un changement durable : « *il sort de prison. J'espère que... Enfin, il va se tenir tranquille.* » (P.4). Cependant, dans les cas de récidive, ce sentiment d'espoir s'estompe : « *Les autres fois, voilà, c'est l'habitude.* » (P.4). Le sentiment d'avoir été utile est aussi présent (P. 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9) : « *Je l'ai quand même aidée. Je pense que ça lui a fait du bien quand même que je suis là.* ».

Le participant 7, ayant acquis une certaine expérience en aidant son justiciable, donne maintenant des conseils aux jeunes délinquants dans la rue : « *mon but, (...), c'est d'en faire sortir quelques-uns dans la rue. De les soutenir. De leur donner un travail...* ». Il ressent une fierté vis-à-vis de lui-même, ainsi que de l'évolution de son proche, qui joue, maintenant un rôle de pair-aidance : « *c'est lui qui donne des conseils aux jeunes maintenant (...) il a envie d'ouvrir une ASBL (...) pour calmer un peu les jeunes.* ».

Les participantes 1 et 2 voient leur lien avec le justiciable plus solide : « *une force de relation telle que nous l'avons construite, c'est compliqué d'en avoir une pareille. Parce que quand on sort indemne (...) après un tel combat, on est bon jusqu'à la fin de notre vie.* ». Leur gratitude est aussi une source de valorisation pour eux : « *Il me le rend bien maintenant, donc je n'ai aucun regret* » (P.2).

3.2.3.3. Défis liés au rôle d'agent informel non structuré

Les défis psychologiques

Des participants (1, 2, 3, 9) ont exprimé une volonté de tourner la page, préférant ne pas reparler de cette période, même avec le justiciable, afin d'aller de l'avant : « *on n'évoque pas très souvent cette période-là parce qu'on a envie que ça reste dans une certaine parenthèse* » (P.2).

Certains (P. 6, 9) ont développé un stress post-traumatique à cause de leur exposition prolongée au système judiciaire. Le participant 9, par exemple, explique : « *J'ai tout de suite cette espèce d'odeur de... de la visite à carreaux, quoi. (...) Je suis aussi, en fait, légèrement traumatisé.* ». Ils (P. 1, 2, 9) doivent en plus de ça gérer le stress post-traumatique du justiciable : « *les gars-là qui ont fait un peu de la taule, ils sont toujours en sursis alors qu'ils ont rien à se reprocher. (...) c'est un peu stressant* » (P.9). Certains ont même eu recours à des aides extérieures pour gérer ce mal-être : « *Je vois déjà d'ailleurs un psychologue et un psychiatre. Et c'est eux qui m'apportent un petit peu le soutien.* » (P.6).

La peur constante de la mort du justiciable est toujours présente à ce stade (P. 6, 8, 9) : « *Je m'attendais presque tous les jours à recevoir une nouvelle, genre ton frère est mort. Et même encore à ce jour, je vis encore avec ce genre de peur-là.* » (P. 8). La peur de la récidive est aussi omniprésente chez la plupart des participants : « *Moi, tout ce que j'espère, c'est qu'il ne doive plus y aller; quoi.* » (P. 9), ainsi que la crainte d'une erreur judiciaire ramenant le justiciable en prison : « *À trois quarts d'heure près, il empêchait sa sortie pour raisons administratives* » (P.2).

Les proches expriment la charge émotionnelle indirecte de l'incarcération, qui impacte toute la sphère familiale : « *quand lui fait une connerie (...) et qu'il fait de la prison, c'est ses gosses qui subissent, c'est son père qui subit, sa mère, sa famille, les proches des proches.* » (P.9).

La sortie peut aussi procurer du stress (P. 6, 8, 9) en raison du type de responsabilité qu'elle implique. En effet, la fin de l'incarcération ne signifie pas la fin du soutien, mais plutôt une transformation des attentes et des charges émotionnelles : « *C'est un truc à faire en plus, dans mon quotidien, dans ma life, tu vois. Là, il est sorti. Maintenant, il faut plus faire ça, mais il faut faire d'autres trucs.* » (P.9).

Chez des proches, le déni apparaît comme un mécanisme de protection. La participante 3, par exemple, minimise les faits : « *Les problèmes qu'il a eu avec la justice, ce n'est même pas de sa faute.* ». Elle nie aussi l'existence d'antécédents judiciaires. Or, ces affirmations contrastent avec les informations

recueillies en dehors du cadre de l'entretien, consignées dans notre cahier de notes (*cf. annexe n°6*), notamment auprès du garagiste qui nous a mis en contact avec elle. Celui-ci décrit le justiciable comme un délinquant multirécidiviste, connu dans le quartier pour ses passages en prison. Nous pourrions alors nous demander si : *le déni est facilité par la courte durée de certaines peines, qui les rend plus faciles à minimiser, ou par le lien maternel qui les unit ?*

Des proches (8, 9) finissent par accepter le non-changement du justiciable, souvent après de la récidive : « *Depuis que mon frère a 20 ans, il dit le même genre de phrase : « Bon maintenant, je vais changer hein ». Alors maintenant, il en a presque 55... c'est pas maintenant qu'il va changer. »* (P.9). A l'inverse, ce non-changement peut aller jusqu'à une coupure du lien (P. 4, 6) : « *Au début, on s'en fait un peu du mal, quoi. Mais à la longue, on se dit « chacun sa merde », parce qu'on ne sait rien faire.* ». Cette frustration pouvant aller jusqu'à même souhaiter sa mort (P. 4, 6) : « *Actuellement, ça ne me fait plus rien, parce que c'est comme s'il n'existe plus* » (P.4).

Un sentiment de culpabilité est désormais présent chez quelques participants (6, 7, 9). Cette culpabilité provient du fait que les proches, étant enfants lorsque les comportements problématiques du justiciable ont commencé, ne trouvaient pas ces situations anormales : « *moi, petit frère, en fait, c'était mon quotidien (...) J'ai rien fait pour empêcher ou pour (...) j'avais absolument aucune psychologie, quoi. Pour moi, mon frère, il fait des trucs de mon frère.* » (P.9). La banalisation des comportements a participé à l'absence de réaction par le proche. Ainsi, ils expriment qu'ils auraient pu faire plus : « *j'ai gâché un peu ma vie (...) de vouloir l'aider, et que je n'y suis pas arrivée. Mais malgré tout, j'aurais peut-être pu faire d'autres choses et mieux* » (P.6). Cette culpabilité est renforcée par une frustration d'avoir été négligé au profit du justiciable, qui ne reconnaît pas les efforts fournis (P. 6, 8) : « *Elle n'a jamais été reconnaissante pour quoi que ce soit, on ne le faisait pas pour, mais on aurait bien voulu qu'elle se rende compte (...)* » (P.6). Cette frustration est d'autant plus marquée lorsque les sacrifices consentis ont eu un coût personnel élevé : « *j'ai perdu du temps avec ma fille* » (P.6).

Les défis sociaux

La peur du jugement peut se manifester de deux façons différentes :

- Plusieurs participants (2, 4, 5, 8) ont évoqué clairement la peur d'être jugés, les poussant à garder le silence sur la situation du justiciable.
- Certains proches (1, 3, 5, 6, 7, 9) affirment ne pas craindre la peur du jugement, mais évitent tout de même d'en parler autours d'eux, révélant une peur inconsciente.

Le participant 9, particulièrement, illustre un mal-être profond engendré par les multiples jugements subis par les agents de police et de justice au fil du temps. Celui-ci a évolué en mépris total des institutions, avec une posture radicale du type ACAB : « *je suis très ACAB (...) Dans les années 80, on te parlait mal. (...) Maintenant, on t'infantilise. Donc voilà. Je les aime pas* ».

Ce jugement avant même d'être subi, pouvait être porté par ces agents : « *quand j'étais jeune et que je voyais des familles comme ça (...) je me disais « putain ils sont cons (...) Comment est-ce qu'ils ne comprennent pas ? (...) ben crois-moi bien que moi, ici, même pour le jour d'aujourd'hui je me pose encore des questions, que je me dis « que n'ai-je pas bien fait ? »* » (P.6).

Les défis relationnels

Toutes les relations illustrées dans ces entretiens ont connu des hauts et des bas. En revanche, si certaines retrouvent une forme de stabilité après la peine, d'autres restent fragiles, voire totalement détruites.

- Dans la majorité des cas (P. 1, 2, 3, 5, 7, 9), lorsque le justiciable a véritablement changé ou non-récidivé, les relations tendent à s'améliorer, même si un manque de confiance peut persister.

- Dans d'autres cas, lorsque le justiciable n'a pas changé ou a récidivé, la relation peut être affectée, voire définitivement rompue. Ainsi, deux proches (6, 8) ont tenté de maintenir le lien à la sortie, mais le contact se perd peu à peu. Tandis que le participant 4 a préféré couper toute relation, ayant été escroqué par son frère : « *j'ai porté plainte... Et il est allé en prison pour ça. Quand il est sorti, il est venu chez moi. Et il a menacé ma femme et mes enfants.* ».

Des tensions peuvent apparaître entre les protagonistes. Pour certains (P. 6, 8, 9), c'est lié à l'instabilité de la relation difficile : « *quand t'as un frère comme ça, c'est pas très stable. Il peut se retrouver un jour tout bien avec ses gosses, sa femme (...) et puis le lendemain, plus rien : plus de gosses, plus de femme, tout en prison.* » (P.9). Dans d'autres cas (P. 1, 2), les difficultés résident dans la réadaptation à vivre ensemble : « *C'était particulier parce qu'on a dû apprendre (...) à composer. Lui, avec ses travers de l'incarcération (...) Moi avec mes habitudes de vie seule* » (P.2).

Des conflits familiaux persistent même après la sortie de prison, notamment autour des différentes manières de soutenir le justiciable. Par exemple, l'offre d'un cadeau par le père à sa fille à sa sortie de prison est vécue par une proche comme une banalisation de l'acte délictueux : « *Je dis :« Mais papa, qu'est-ce que tu fais ? Toi, tu offres un cadeau à ta fille qui sort de prison ? »* » (P.6). Ces tensions sont renforcées par un manque de soutien des autres membres de la famille : « *Parce que les autres n'y allaient pas, donc je pense qu'elle a eu des bons moments (...) avec moi.* » (P.6).

Les défis structurels

Fournir un logement peut créer des tensions entre le justiciable et son proche : « *Ça m'a pris plus d'un an pour m'habituer, parce que lui, il s'est habitué dans sa petite cellule tout seul, moi je me suis habituée à avoir mon indépendance.* » (P.1).

Le soutien financier et l'aide à la réinsertion professionnelle sont aussi présents, surtout en raison d'un manque d'informations : « *Plus d'informations sur le plan légal, comment relancer une entreprise dans les conditions dans lesquelles on se trouvait. Financièrement, ça n'a pas été facile non plus.* » (P.2).

Enfin, les déplacements liés à la vie quotidienne représentent aussi une charge supplémentaire : « *quand il n'avait pas son permis, même s'il travaillait, il fallait quand même le conduire.* » (P.5).

Les défis institutionnels

Ces défis sont présents pour la plupart à chaque étape du parcours judiciaire. Les seuls (P. 3, 4, 7), n'évoquant pas ces défis, ne s'occupaient pas des démarches administratives. La participante 8 témoigne : « *je pense que le soutien social, (...) C'est vraiment manquant dans notre société, il n'y a vraiment aucune aide pour la famille qui vit ça, c'est extrêmement difficile et il n'y a aucun support.* ».

4. Discussion

4.1. Présentation des résultats

Les résultats obtenus nous permettent de répondre à nos deux questions de recherche. D'une part, ils soulignent l'importance du rôle des agents informels non structurés, qui mobilisent divers soutiens pour accompagner le justiciable dans son parcours pénal : avant, pendant et après la peine. D'autre part, ils révèlent les défis qu'ils rencontrent dans ce désistement assisté, avec très peu de bénéfices en retour. Il convient de rappeler que cette étude fait partie des premières à s'intéresser aux proches en tant qu'échantillon principal. Il s'agit donc d'une originalité méthodologique qui a rendu particulièrement délicates les mises en lien avec des travaux existants.

Continuum de soutiens

Nous avons remarqué que le déclenchement du parcours délinquant du justiciable est dû à une série de facteurs sociaux, relationnels et personnels. La majorité des participants attribue ce déclenchement à la combinaison d'un environnement familial et social défavorable (F-Dufour et al., 2024). En effet, une situation familiale dégradée peut être à l'origine d'un isolement du justiciable, comblé par l'intégration dans un groupe de pairs délinquants (Bandura, 1977). Les proches se retrouvent alors dans une position délicate : d'un côté, ils tentent de répondre au manque affectif causé par les problèmes familiaux, et de l'autre, ils cherchent à éloigner le justiciable de l'influence néfaste de ses fréquentations (F-Dufour et al., 2024). Cependant, le déclenchement peut également être seulement dû soit aux fréquentations, soit aux événements familiaux (Mercier, 2023). Dans le cas de l'absence d'un parent, ces événements sont accentués par la charge émotionnelle qui pèse sur les participants, par exemple, sur la mère élevant ses enfants seule, ou sur les frères et sœurs devant assumer le rôle d'un parent. Malgré le contexte social difficile, plusieurs participants ont mis en avant que le soutien d'un proche ne suffit pas. Le soutien doit s'accompagner de la volonté du justiciable de changer (Ouellet & Dubois, 2022). Cela renvoie à la notion d'agentivité qui est la capacité d'un individu à se considérer comme acteur de sa propre transformation (Giordano et al., 2002). Le désistement assisté ne peut s'effectuer que si le soutien extérieur s'associe à des éléments personnels (F-Dufour et al., 2015).

Les résultats de l'étude montrent que les proches jouent un rôle essentiel dans ce désistement, à travers différents soutiens proposés par Cohen (2004), qui sont émotionnel, instrumental et informationnel :

Le soutien émotionnel apparaît comme le plus important dans le processus de désistement. Ce type de soutien, fondé notamment sur l'écoute et la bienveillance, agit sur la reconstruction identitaire du justiciable (F-Dufour et al., 2024). Ce que montrent les entretiens, c'est que le soutien émotionnel des proches est parfois mis en œuvre avant l'incarcération. Ce soutien revêt alors deux fonctions : d'une part, une fonction affective, qui consiste à mettre en œuvre une présence bienveillante (Mercier, 2023) et d'autre part, une fonction préventive (Hannem, 2019 ; F-Dufour et al., 2024) exprimée dans certains cas via des menaces, comme la participante 6. Le soutien émotionnel apparaît surtout pendant la peine, période de grande fragilité psychologique (F-Dufour et al., 2024). Les entretiens présentent cette phase comme celle au cours de laquelle le justiciable a le plus besoin d'une présence pour tenir moralement. À travers les visites, lettres ou appels, les proches limitent l'exclusion sociale et identitaire du justiciable (Mercier, 2023 ; Ricordeau, 2005). Ce rappel est essentiel pour l'aider à rompre avec l'identité criminelle que l'institution carcérale tend à lui imposer (Ouellet & Dubois, 2020). Ce processus rejoint les scripts narratifs de Maruna (2001) pour qui l'arrêt de la délinquance recouvre tant la cessation d'actes, que l'élaboration d'un nouveau récit de soi, influencé par le soutien affectif des proches. Enfin, après la peine, ce soutien est toujours présent, mais son intensité dépend de la trajectoire du justiciable. En cas de non-récidive, le soutien reste présent et prend une forme de stabilisation identitaire. Cependant, en cas de rechute, les proches peuvent mettre fin à ce soutien affectif qu'ils jugent inutile. Ceci rejoint les constats de Hannem (2019) et Ricordeau (2005) portant sur les limites du soutien perçu face à l'échec.

Concernant le soutien instrumental, les résultats montrent que les proches en apportent tout au long du parcours judiciaire. Ce soutien renvoie à des aides matérielles, logistiques et administratives (Mercier, 2023). Dans ce soutien, l'aide financière est la plus récurrente et se manifeste à toutes les étapes de la peine, mais intervient surtout à l'incarcération où elle répond à des besoins liés à la sécurité ou au confort en détention (Mercier, 2023, Ricordeau, 2005). Les proches assurent alors non seulement une aide financière, mais également de multiples tâches concrètes, comme la gestion du linge, l'organisation des visites, ou encore d'éventuelles démarches administratives ou les contacts avec les services extérieurs (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2020 ; Mercier, 2023 ; Ricordeau, 2005). Ces gestes

permettent d'entretenir un lien entre l'univers carcéral et l'univers extérieur. Avant la peine, ce soutien tend à anticiper des ruptures majeures (logement et démarches préparatoires), alors qu'après la peine, il se tourne vers des enjeux de réinsertion : hébergement, aide à la reprise d'un emploi, accompagnement dans les tâches du quotidien ou les démarches post-carcérales (Mercier, 2023). Il contribue ainsi à rétablir un cadre de vie stable, nécessaire pour favoriser la non-récidive (Hannem, 2019).

Le soutien informationnel, sous forme de conseils, accompagne le justiciable tout au long de son parcours, mais est au plus présent durant la peine. Avant, il est moins présent, en raison de la méconnaissance ou le déni de la situation (Ferreccio, 2019). C'est surtout en détention que les proches sont les plus conseillers, dans l'espoir d'un changement. Après la peine, ce soutien tend à s'atténuer : certains proches choisissent de laisser davantage d'autonomie (F-Dufour et al., 2024), d'autres, face à la récidive, renoncent (Hannem, 2019). A ce stade, il consiste en conseils dans le but de trouver un logement, un travail ou d'autres services pour réussir la réinsertion (Mercier, 2023).

De manière générale, selon les témoignages, les soutiens des proches sont moins présents avant la peine, souvent en raison d'un refus de voir le problème par les justiciables. Ils ne demandent pas d'aide, pensant ne pas en avoir besoin, amenant parfois leurs proches à ne pas intervenir. Pour d'autres, des proches auraient pu aider mais n'ont pas perçu les signes à cause des mensonges ou de l'habitude. La période d'incarcération est, quant à elle, décrite par tous les participants comme la plus difficile, tant pour eux que pour leur justiciable. C'est en conséquence pendant cette période que l'accompagnement est le plus fort. Ces constats, issus des récits de vie des participants, font écho à l'étude de Hart et al. (2020) qui souligne l'importance du soutien à des tournants du parcours de désistement.

Des différences de genres sont aussi visibles dans notre échantillon, composé en majorité de femmes, qui apparaissent beaucoup plus investies, en matière de soutien plus continu, plus diversifié et plus long dans le parcours pénal. À l'inverse, deux hommes interrogés rapportent un soutien plus sporadique, limité tant en termes de fréquence que d'intensité. En effet, ce sont les deux participants masculins qui ont déclaré ne pas être intervenus avant la peine en raison d'un manque de prise de conscience de la gravité de la situation. Après la peine, le seul proche qui a complètement rompu avec le justiciable est aussi un homme. Nous pouvons voir ici une tendance où les femmes sont davantage investies, alors que les hommes semblent moins enclins à fournir un soutien émotionnel, instrumental ou informationnel, ce qui rejoint les études de Ferreccio (2019), Ricordeau (2005) et Touraut (2019).

Pour ce qui est de la durée, la contrainte des soutiens semble être moins forte dans les cas de peines courtes. Ainsi, au sein de notre échantillon, une seule participante (3) suit un justiciable condamné à une peine de quelques mois. Elle décrit elle-même l'expérience comme étant peu éprouvante, tant émotionnellement que logistiquement. Ce constat semble donc indiquer que l'investissement des proches est étroitement lié à la durée de la peine, avec les longues incarcérations nécessitant un soutien plus intense et étalé dans le temps (Ricordeau, 2005 ; Ferreccio, 2019).

Enfin, bien qu'un seul participant canadien ait été interrogé, nous pouvons constater que les formes de soutien apportés sont similaires à celles exprimées en Belgique. Cela suggère que même si les contextes nationaux diffèrent, les soutiens apportés et les défis engendrés ne changent pas. L'étude de F-Dufour et al. (2024), menée au Canada, identifie des formes de soutiens et des défis qui résonnent dans notre échantillon, principalement belge, illustrant ainsi les ressemblances au-delà des frontières.

Bénéfices liés au rôle d'agent informel non structuré

Bien que les proches accompagnants décrivent essentiellement leur rôle comme exigeant, des bénéfices peuvent être présents, notamment après la peine, principalement lorsque le justiciable montre des signes de changement. Ces rares bénéfices varient selon des étapes du parcours judiciaire :

- Avant la peine, les bénéfices sont rarement identifiés, car ces situations sont majoritairement marquées par des souffrances. Il arrive néanmoins que le fait de ne pas avoir rompu le lien avec le justiciable, même dans des moments de tension, est parfois perçu comme un acte positif.
- Pendant la peine, plusieurs témoignages ont fait état d'un sentiment d'utilité dans leur rôle lié à leur présence aux moments de vulnérabilité pour le justiciable (Ouellet & Dubois, 2022). Cette période est parfois aussi associée à un sentiment de fierté, lorsque le détenu tend à exprimer des envies de changement (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2022).
- Après la peine, les bénéfices sont les plus nombreux, notamment en l'absence de récidive. Les proches éprouvent un soulagement, dû à la sécurité, au répit personnel et à l'espoir d'un changement durable. Une fierté d'avoir pu participer à la reconstruction du justiciable est aussi présente. Ces deux bénéfices se rapportent à ceux déjà évoqués par F-Dufour et al. (2024) et Ouellet et Dubois (2022). Ces bénéfices prennent parfois la forme, dans le cas du participant 7, d'un engagement dans la prévention auprès des jeunes. Il indique éprouver de la fierté pour son propre investissement, mais aussi une fierté supplémentaire à voir son justiciable agir dans une logique de pair-aidance (Bagnall et al., 2015), en voulant créer une ASBL afin d'aider les jeunes à sortir de la délinquance.

Défis liés au rôle d'agent informel non structuré

Ce rôle, assumé sans préparation ni soutien, expose les agents informels non structurés à de nombreux défis qui peuvent être psychologiques, sociaux, relationnels, structurels et institutionnels :

Les défis psychologiques sont les plus présents à chaque étape du parcours. Avant la condamnation, l'annonce de l'incarcération est soit vécue comme un choc (Condry, 2007) par les proches, soit son attente est insupportable (Touraut, 2013). Les proches doivent composer avec une incertitude concernant les informations sur la situation judiciaire du justiciable, entraînant stress et sentiment d'impuissance. Cette période est ainsi désignée comme un « *no man's land* » (Participante 2), où les proches subissent sans comprendre (Saussure, 2019 ; Laferrière, 2019). Pendant la peine, cette détresse est exacerbée. Les proches sont obligés d'assumer un rôle de soutien inconditionnel alors qu'ils n'ont eux-mêmes aucun soutien (Hannem, 2019). Ils expriment beaucoup d'émotions négatives, notamment l'inquiétude, la tristesse et la colère (F-Dufour et al., 2024 ; Ouellet & Dubois, 2022 ; Laferrière, 2019). Tous les participants évoquent une fatigue psychologique générée par la double souffrance de réconforter celui qui est enfermé tout en souffrant soi-même. À cela s'ajoutent des peurs concernant la sécurité du justiciable (Touraut, 2019), mais aussi pour sa propre sécurité. Certains vivent aussi dans la crainte constante de répercussions judiciaires, tels des perquisitions ou des interpellations policières, en raison de leur proximité avec le justiciable. Une autre peur concerne le contexte carcéral notamment les conditions strictes, les fouilles humiliantes (Ferreccio, 2019), les traitements inhumains et les horaires peu compatibles avec la vie à l'extérieur (Touraut, 2019 ; Touraut, 2013 ; Ricordeau, 2005). Après la peine, les proches demeurent dans l'incertitude redoutant la rechute (Ricordeau, 2005). L'absence de changement provoque une frustration, d'avoir tout fait mais pour rien. Celle-ci peut provoquer des tensions ou la rupture de la relation. Chez des participants, l'engagement a même provoqué des traumatismes durables (Ouellet & Dubois, 2020). Dans le cas de la participante 3, le déni se manifeste par la minimisation des faits, ce déni est décrit comme un mécanisme de protection par Ferreccio (2019).

Les défis sociaux confrontent les proches à une invisibilisation (Ferreccio, 2019). Avant la peine, ils ne sont ni informés ni considérés comme acteurs (Saussure, 2019). Certains choisissent de garder une forme de silence autour de la situation, par crainte des répercussions du jugement. Cette tendance se confirme pendant la peine : la stigmatisation devient explicite pour certains (Ricordeau, 2005), tandis que d'autres choisissent de dissimuler leur lien avec la personne incarcérée, alimentant un isolement social (Condry, 2007 ; Laferrière, 2019 ; Hannem, 2019). Ce phénomène se prolonge après la libération. La peur de la

stigmatisation continue à pousser des proches à ne pas informer leur entourage du parcours judiciaire du justiciable. Par ce choix, ils perdent aussi le soutien d'une communauté (F-Dufour et al., 2024).

Les défis relationnels mettent les relations affectives à mal. Avant la peine, les proches sont généralement tirailés entre solidarité et colère (Laferrière, 2019 ; Saussure, 2019). Pendant la peine, le lien au détenu peut prendre diverses formes. Pour certains, il se renforce notamment quand le justiciable manifeste des signes de remords (Maruna, 2001). Pour d'autres, la relation devient conflictuelle (Ricordeau, 2005). Les proches ressentent alors un déséquilibre entre ce qu'ils donnent et ce qu'ils reçoivent en retour (Touraut, 2019). Des tensions surviennent aussi, par exemple si le proche manque une visite (Touraut, 2019), le justiciable voyant ces visites comme « *une bouffée d'oxygène* » (Participante 2). Après la peine, la qualité de la relation dépend de la conduite du justiciable. Les participants ayant accompagné un récidiviste témoignent de ruptures, parfois définitives. À l'inverse, les proches dont le justiciable paraît avoir changé gardent les liens (Hannem, 2019 ; Ricordeau, 2005). Néanmoins, beaucoup sont d'accord pour affirmer que si le soutien des proches ne suffit pas, c'est parce qu'il faut un changement intérieur du justiciable pour retrouver un lien durable (F-Dufour et al., 2024 ; Hannem, 2019 ; Mercier, 2023).

Les défis structurels concernent principalement le temps, les coûts financiers et la gestion des démarches administratives (Ouellet & Dubois, 2020). Avant la peine, certains proches se sont déjà engagés dans les dépenses liées à l'entretien du justiciable ou aux démarches judiciaires. Cette charge se renforce pendant l'incarcération avec, par exemple, les honoraires d'avocats, les déplacements et l'aide financière régulière versée au détenu pour sa sécurité ou pour son confort (Touraut, 2019 ; Laferrière, 2019, Ricordeau, 2005). Les proches, submergés par la gestion du temps des visites et des démarches administratives, disent suspendre leur vie afin de soutenir le détenu (Touraut, 2019 ; Touraut, 2013 ; Cullen, 1994). Ils réalisent aussi les démarches administratives, faisant d'ailleurs le pont entre l'intérieur et l'extérieur (Touraut, 2019). Ces démarches judiciaires s'accompagnent parfois d'un sentiment d'injustice et d'impuissance (Touraut, 2013). Au sortir de la peine, la situation n'est pas plus facile. Les proches se voient doté d'un rôle dans la réinsertion, aidant le justiciable à retrouver un logement, un emploi et à gérer les démarches (Touraut, 2019 ; Ferreccio, 2019).

Enfin, tous les participants dénoncent les défis institutionnels. À aucun moment du parcours judiciaire, les proches n'ont été accueillis ou informés (F-Dufour et al., 2024 ; Saussure, 2019 ; Ferreccio, 2019). Avant la peine, ils ne savent pas à qui s'adresser, ni à quoi s'attendre de l'emprisonnement. Durant l'incarcération, ils sont totalement absents des dispositifs institutionnels, que ce soient des services d'informations et des structures d'accompagnement (F-Dufour et al., 2024). A cela s'ajoute l'absence de considération du personnel pénitentiaire (F-Dufour et al., 2024). Après la libération, aucune structure ne leur propose d'accompagnement, alors qu'ils pourraient contribuer à favoriser la réinsertion. Cette absence totale de reconnaissance institutionnelle génère un sentiment profond d'abandon. Les proches jouent, sans outils ni formation, un nombre important de rôles (Hannem, 2019 ; F-Dufour et al., 2024).

Ces différents défis ne sont pas isolés, ils sont liés les uns aux autres et forment un cercle vicieux. Ces proches confrontés à des tensions relationnelles qui, faute de soutien, accroissent leur isolement. Ce manque de soutien, souvent renforcé par la honte ou la fatigue (Hannem, 2019), impacte directement la santé mentale engendrant notamment stress, anxiété, sentiment d'impuissance et épuisement (Ouellet & Dubois, 2022). L'absence de reconnaissance institutionnelle de leur statut et de soutien adapté, alourdit la charge. A l'intérieur de la relation aidante, le soutien instrumental, par exemple l'hébergement du justiciable peut être une des causes de tensions (Mercier, 2023) ; le temps du proche est ailleurs, entre parloirs, démarches, attentes, et ce à tel point qu'il sacrifie parfois sa propre vie (Touraut, 2019). La nature de la peine influence aussi les attentes. Dans le cas de courtes peines, la participante 3 estime qu'il n'y a pas de véritables difficultés, le justiciable conservant souvent son emploi et son logement. À l'inverse, pour les autres, la longue détention provoque des défis plus contraignants (Ricordeau, 2005).

Besoins des proches (comme « conclusion »)

Cette analyse met en avant le rôle central pourtant masqué des proches dans le processus de désistement (Ferreccio, 2019). S'il n'y a ni cadre, ni soutien, ceux-ci sont sollicités sur le plan émotionnel, social, relationnel, structurel et institutionnel (F-Dufour et al., 2024). Ils interviennent dans un engagement dépassant la période de la peine. Il est donc urgent de cerner leur importance et leurs besoins. Selon les participants, leurs besoins principaux seraient un soutien psychologique, des services sociaux, des groupes de parole, des informations sur les démarches et surtout une reconnaissance de leur rôle d'agent informel non structuré. Offrir à ces agents invisibles des ressources, c'est réduire leurs souffrances, mais aussi consolider les chances d'un désistement durable pour le justiciable (F-Dufour et al., 2024).

4.2. Forces et limites

Une recherche qualitative sur l'accompagnement des agents informels de justiciables peut présenter plusieurs limites, susceptibles d'influencer la validité et le caractère généralisable des résultats :

- La question de la validité externe est une limite au regard de la petite taille de l'échantillon (neuf participants) puisque le nombre limité de sujets ne permet pas d'étendre les résultats à l'ensemble des proches de justiciables. Cela tient surtout à la sensibilité du sujet, d'où la grande difficulté à recruter les participants. Pour surmonter cette difficulté, plusieurs méthodes de recrutement ont été utilisées (réseaux informels et organismes d'aide). Cependant, la stratégie du snowballing a échoué, tous les participants affirmant avoir rompu tout contact avec les anciens codétenus du justiciable. Nous pourrions ainsi nous demander : *cette rupture pourrait-elle signifier un isolement social post-incarcération ?* Malgré ces efforts, la volonté de certains de rester à l'écart, fait que le recrutement a nécessité du temps et n'a pu permettre d'élargir l'échantillon. Par ailleurs, le recrutement sur la seule base du volontariat inclut aussi un biais de sélection rendant difficile la généralisation des résultats, ceux-ci ne reflétant que l'expérience des ceux ayant consenti à témoigner.
- Une autre preuve de la sensibilité du sujet réside dans la réticence de certains participants à s'exprimer pleinement lors des enregistrements. Pour pallier cette limite, nous avons mis en place un cahier de notes (*cf. annexe n°6*) destiné à consigner les informations communiquées après l'enregistrement et celles transmises par les personnes ayant facilité le contact avec les participants.
- Un biais réside dans l'homogénéité des participants, tous ayant accompagné des justiciables ayant purgé une peine d'emprisonnement. Cette uniformité limite la généralisation des résultats, car elle exclut les expériences des proches de justiciables ayant reçu d'autres types de sanctions. Il aurait été pertinent d'inclure ces profils pour mieux comprendre la diversité des formes d'accompagnement en fonction du type de sanction. Par ailleurs, la majorité des participants étaient d'origine belge, avec seulement un participant d'origine canadienne, ce qui réduit également la portée des conclusions. La diversité culturelle des participants peut influencer leur manière de soutenir un justiciable par des facteurs culturels, sociaux ou économiques.
- Enfin, le choix des sites de recrutement constitue lui aussi une limite. Une partie des participants a été recrutée auprès d'un garagiste disposant d'un large réseau, tandis qu'une autre partie provient d'un organisme d'aide accompagnant des justiciables et leurs proches. Ces deux formes de recrutement peuvent introduire des biais : les participants, recrutés par le garagiste, pourraient avoir été influencés par leur relation avec lui, tandis que ceux, recrutés par l'ASBL, ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble des proches de justiciables, car la complexité de l'accompagnement pourrait être plus marquée pour ceux qui n'ont pas accès à ces structures. Ainsi, bien que ces méthodes aient permis de recruter certains participants, elles n'ont, peut-être, pas mis en avant la diversité des expériences. Nous avons toutefois tenté de contrer cette limite en diversifiant les méthodes de recrutement, mobilisant des réseaux formels, des réseaux informels et des contacts personnels, dans le but d'accéder à des profils variés, malgré la sensibilité du sujet.

Cette étude présente néanmoins plusieurs forces :

- La force la plus importante réside dans la rareté des travaux sur ce sujet. Cette étude a pour but de contribuer à combler des lacunes de la recherche scientifique sur les agents informels non structurés.
- D'un point de vue méthodologique, la ligne du temps (*cf. annexe n°4*) que nous avons réalisée s'est avérée d'une aide précieuse pour les participants. Ainsi la participante 2 souligne : « (...) je voulais vous dire au niveau de la ligne du temps que vous m'avez envoyée. Je ne sais pas si c'est de vous ou pas. Mais ce que je trouve chouette, c'est le mot « défi ». Et pas « difficulté ». Je trouve que c'est un mot vraiment, mais il est super bien choisi. Je voulais vous le dire. Je trouve que ce mot apporte une autre dimension, une dimension d'espoir. Parce qu'un défi, on le relève. (...) ».
- La composition mixte de l'échantillon, intégrant une majorité de femmes, mais aussi quelques hommes, représente une force. En effet, cette diversité est importante, car les expériences d'accompagnement peuvent différer selon le sexe.
- Une autre force concerne la variété des profils parmi les agents informels non structurés, qui inclus des mères, sœurs, frères, cousins, belles-mères, partenaires et époux. Cette pluralité permet de comparer les formes de soutien en fonction de la nature du lien qui unit le justiciable à son proche.
- Le choix du lieu de réalisation des entretiens représente également une force méthodologique. Les entretiens ont été réalisés, en présentiel ou par téléphone, ce qui a permis de recueillir des témoignages dans des environnements variés et adaptés aux préférences des participants. La majorité des entretiens ont eu lieu au domicile des participants, un autre a été tenu dans les locaux d'un organisme d'aide et un dernier dans un café. Cette diversité a permis de créer des conditions propices à l'expression libre des participants, en tenant compte des préférences des répondants.
- Concernant la validité interne, une force repose sur le guide d'entretien semi-directif que nous avons réalisé (*cf. annexe n°3*). Ce guide, composé de questions fermées, ainsi que de questions ouvertes, favorise cette validité en ce qu'il permet de ne pas influencer les participants. Par exemple, dans la question ouverte « *Qu'est-ce qui vous motivait à être présent(e) ou non auprès de X ?* », le fait de présenter les deux points de vue « *être présent(e) ou non* » montre que nous avons essayé de rester le plus neutre possible afin de ne pas influer les réponses des interrogés.
- La variété des modalités d'entretien utilisées constitue une dernière force. La majorité des entretiens ont été réalisés en face-à-face, favorisant une meilleure qualité d'échange. D'autres ont été menés par téléphone, ce qui a permis de recueillir les témoignages de ceux moins à l'aise en présentiel.

4.3. Implications futures

Notre étude, dont la plus grande force réside dans sa rareté, a pour but de servir de point de départ pour des recherches futures. Différentes pistes mériteraient d'être envisagées pour affiner la pertinence de cette thématique. Nous pourrions notamment envisager d'élargir la taille de l'échantillon à un plus grand nombre de participants, y compris les proches de justiciables ayant reçu d'autres types de sanctions que l'emprisonnement. Par ailleurs, intégrer des profils issus de contextes culturels variés permettrait d'appréhender l'influence des dimensions socioculturelles sur les types de soutiens apportés. Une attention portée à d'autres variables, comme le genre, la durée de peine ou la nature de la relation entre le proche et le justiciable aurait de surcroît permis d'enrichir la réflexion. Enfin, les outils méthodologiques mis en œuvre dans cette étude, comme la ligne du temps ou le guide d'entretien semi-directif s'avérant concluants, pourraient être repris dans des prochaines recherches sur le sujet.

5. Conclusion

Au travers de cette étude, nous avons pu constater que les agents informels non structurés constituent des acteurs du processus de désistement souvent occultés ou ignorés. Pourtant, les entretiens semi-directifs menés par nos soins nous ont permis de mettre en évidence le rôle primordial qu'ils jouent dans

le processus de désistement du justiciable, en identifiant une large palette de soutiens offerts (émotionnels, instrumentaux ou informationnels). Bien que leur soutien soit effectif avant, pendant et après la peine, nos analyses soulignent leur présence plus marquée au moment de la peine, constituant une période fort difficile pour les justiciables. En retour, les agents informels non structurés perçoivent tant des bénéfices que des défis durant le soutien qu'ils apportent.

Concernant les rares bénéfices, ceux-ci prennent la forme d'un sentiment de fierté et de soulagement, lorsque des efforts concrets sont perçus chez le justiciable. Cependant, en cas de récidive du justiciable, certains proches, à bout, préfèrent couper les liens. Contrairement aux bénéfices, les défis auxquels sont confrontés les proches sont nombreux. Ces défis, qu'ils soient psychologiques, relationnels, sociaux, structurels ou institutionnels, apparaissent aussi à chaque étape du processus pénal. Bien que les défis psychologiques, unanimement partagés par les participants, soient les plus destructeurs (peur, pression constante, ...), les proches choisissent de mettre leurs émotions de côté pour se concentrer sur le justiciable, se privant ainsi de tout soutien communautaire. Par peur du jugement, ces défis sociaux isolent encore davantage ces acteurs. À ces défis s'ajoutent les défis relationnels, où la relation entre le justiciable et son proche traverse des hauts et des bas tout au long du processus. Toutefois, lorsque le justiciable prend conscience du soutien reçu et décide de changer, la relation finit par se restaurer. A nouveau, cela montre bien que le désistement est un processus qui demande à la fois des facteurs individuels et sociaux. En effet, outre le soutien des proches, le justiciable doit également réaliser une transformation identitaire, avec une réelle volonté de changer. Un autre défi partagé par l'ensemble des participants est structurel. Pour certains, son impact est modéré, mais pour d'autres, il est très lourd. Le soutien financier est surtout important durant la peine mais également après la peine où ces acteurs jouent un rôle clé dans tous les aspects nécessaires à la réinsertion.

Tous ces défis sont aggravés par les défis institutionnels auxquels les proches sont confrontés. En effet, ils ne sont pas reconnus par les institutions et n'ont droit à aucune aide ni collaboration institutionnelle. Ils doivent gérer seuls les démarches administratives et judiciaires, sans encadrement ni formation. Ce manque de reconnaissance les confronte donc à de nombreux défis. La seule demande exprimée par tous les participants lors des entretiens concerne la mise en place de services d'information et de soutien dans leurs démarches avec la justice. Ils se sentent jetés seuls dans l'inconnu. Ces défis institutionnels aggravent tous les autres, car une reconnaissance et une collaboration avec les institutions pourraient alléger la charge émotionnelle, matérielle, sociale et relationnelle. Il est donc primordial de lutter contre ces difficultés, en reconnaissant le rôle de ces agents invisibles, et en changeant les politiques gouvernementales pour soutenir et accompagner efficacement les proches.

« Il y a un vide judiciaire, un vide gouvernemental à ce niveau-là. Je pense qu'aider l'aidant proche d'un justiciable, c'est aussi garantir la réinsertion du justiciable. Parce que si l'aidant craque, le justiciable, je ne sais pas où il va trouver l'aide. (...) Donc il faut qu'on se batte pour qu'on ne lâche pas prise. (...) Et le fait simplement de savoir, de sentir que l'on existe ... » (Participante 2).

6. Bibliographie

- Aiyer, S. M., Williams, J. L., Tolan, P. H., & Wilson, M. N. (2013). PREDICTING DESISTANCE IN a HIGH-RISK SAMPLE : EXAMINING THE INFLUENCE OF INDIVIDUAL AND CONTEXTUAL FACTORS. *Journal Of Community Psychology*, 41(4), 408-424. <https://doi.org/10.1002/jcop.21545>
- Bagnall, A. M., South, J., Hulme, C., Woodall, J., Vinall-Collier, K., Raine, G., Kinsella, K., Dixey, R., Harris, L. et Wright, N. M. (2015). A systematic review of the effectiveness and cost-effectiveness of peer education and peer support in prisons. *BMC Public Health*, 15, 290. <https://doi.org/10.1186/s12889-015-1584-x>
- Bandura, A. (1977). Self-efficacy : Toward a unifying theory of behavioral change. *Psychological Review*, 84(2), 191-215. <https://doi.org/10.1037/0033-295x.84.2.191>
- Barry, M. (2020). Au-delà de l'individualisation des processus de désistement. *Criminologie*, 53(1), 151-169. <https://doi.org/10.7202/1070505ar>
- Bérard, J.-B. (2015). *Le désistement : au-delà de la réinsertion sociale*. Montréal : Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal. Repéré à <https://asrsq.ca/index.php/revue-porte-ouverte/reintegration-sociale-communautaire/socle-rehabilitation-personnescontrevanantes>.
- Brunelle, N., & Bertrand, K. (2011). Trajectoires déviantes et trajectoires de rétablissement à l'adolescence : typologie et leviers d'intervention. *Criminologie*, 43(2), 373-399. <https://doi.org/10.7202/1001782ar>
- Burke, L., Collett, S., & McNeill, F. (2018). The role of probation practitioners in supporting desistance: A review of the literature. *European Journal of Probation*, 10(2), 112–129. <https://doi.org/10.1177/2066220318790054>
- Bushway, S. D., Piquero, A. R., Broidy, L. M., Cauffman, E., & Mazerolle, P. (2001). AN EMPIRICAL FRAMEWORK FOR STUDYING DESISTANCE AS a PROCESS*. *Criminology*, 39(2), 491-516. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2001.tb00931.x>
- Cardi, C. (2007). Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société*, 31(1), 3. <https://doi.org/10.3917/ds.311.0003>
- Castonguay, L. G., Constantino, M. J., & Holtforth, M. G. (2006b). The working alliance : Where are we and where should we go ? *Psychotherapy*, 43(3), 271-279. <https://oce.ovid.com/article/00011673-200604330-00004/HTML>
- Chouhy, C., Cullen, F. T., & Lee, H. (2020). A Social Support Theory of Desistance. *Journal Of Developmental And Life-Course Criminology*, 6(2), 204-223. <https://doi.org/10.1007/s40865-020-00146-4>
- Cid, J. & Martí, J. (2012). Turning points and returning points: Understanding the role of family ties in the process of desistance. *European Journal of Criminology*, 9(6), 603–620. <https://doi.org/10.1177/1477370812453102>
- Cohen, S. (2004). Social relationships and health. *American Psychologist*, 59(8), 676-684. <https://oce.ovid.com/article/00000487-200411000-00004/HTML>

- Condry, R. (2007). *Families Shamed : The Consequences of Crime for Relatives of Serious Offenders*. <http://eprints.lse.ac.uk/20469/>
- Corneille, S., & Devillers, B. (2017). Quand le Good Lives Model rencontre les travailleurs psychosociaux : une invitation à un changement de posture professionnelle. *Service Social*, 63(1), 12-28. <https://doi.org/10.7202/1040027ar>
- Cullen, F. T. (1994). Social support as an organizing concept for criminology : Presidential address to the academy of criminal justice sciences. *Justice Quarterly*, 11(4), 527-559. <https://doi.org/10.1080/07418829400092421>
- Farrall, S. (2024). Exploring reconvictions and ‘crime-free’ gaps over time : What were the experience of one cohort of English probationers ? *Criminology & Criminal Justice*, 24(5), 955-973. <https://doi.org/10.1177/17488958241249845>
- Farrall, S., & Bowling, B. (1999). Structuration, human development and desistance from crime. *The British Journal Of Criminology*, 39(2), 253-268. <https://doi.org/10.1093/bjc/39.2.253>
- Farrall, S., & Maruna, S. (2004). Desistance-Focused Criminal Justice Policy Research : Introduction to a Special Issue on Desistance from Crime and Public Policy. *The Howard Journal Of Criminal Justice*, 43(4), 358-367. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2311.2004.00335.x>
- F-Dufour, I. (2015). Le désistement assisté ? Les interventions des agents de probation telles que perçues par des sursitaires qui se sont désistés du crime. *Criminologie*, 48(2), 265-288. <https://doi.org/10.7202/1033846ar>
- F-Dufour, I., & Brassard, R. (2014). The convert, the remorseful and the rescued : Three different processes of desistance from crime. *Australian & New Zealand Journal Of Criminology*, 47(3), 313-335. <https://doi.org/10.1177/0004865814523972>
- F-Dufour, I., Brassard, R. & Martel, J. (2016). Quand « criminel un jour » ne rime pas avec « criminel toujours » : le désistement du crime de contrevenants québécois. *Revue de psychoéducation*, 45(2), 371–404. <https://doi.org/10.7202/1039054ar>
- F-Dufour, I., Brunelle, N., Couture-Dubé, R., & Henry, D. (2024). *Désistement et (ré)intégration sociocommunautaire : L'expérience de jeunes judiciarialisés de 16 à 35 ans*. PUQ. Dans *Presses de l'Université du Québec eBooks*. <https://doi.org/10.1515/9782760559677>
- F-Dufour, I., Villeneuve, M., & Perron, C. (2018). Les interventions informelles de désistement assisté : une étude de la portée. *Canadian Journal Of Criminology And Criminal Justice/la Revue Canadienne de Criminologie et de Justice Pénale*, 60(2), 206-240. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2017-0026.r1>
- F-Dufour, I., Villeneuve, M.-P., & Turcotte, D. (2020). Désistement assisté : vecteur d’intégration sociocommunautaire pour des adolescents engagés dans une délinquance grave ou persistante. *Criminologie*, 53(1), 225–252. <https://doi.org/10.7202/1070508ar>
- Ferreccio, V. (2019). L’expérience de l’enfermement chez les proches de détenus. *Criminologie*, 52(1), 37-56. <https://doi.org/10.7202/1059538ar>
- Giordano, P. C., Cernkovich, S. A., & Rudolph, J. L. (2002). Gender, Crime, and Desistance : Toward a Theory of Cognitive Transformation. *American Journal Of Sociology*, 107(4), 990-1064. <https://doi.org/10.1086/343191>

- Goethals, J. (1980). Les effets psychosociaux des longues peines d'emprisonnement. *Déviance et Société*, 4(1), 81-101. <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=3474262>
- Graham, H. & McNeill, F. (2018). Desistance : Envisioning futures. Dans P. Carlen et F. L. Ayres (dir.), *Alternative Criminologies* (p. 433-451). Routledge, Taylor & Francis Group.
- Hagan J (1997) Crime and capitalization: Toward a developmental theory of street crime in America. In: Thornberry T (ed.) *Developmental Theories of Crime and Delinquency*. New Brunswick, NJ: Transaction Press.
- Halsey, M., Armstrong, R., & Wright, S. (2017). F*CK IT!: Matza and the mood of fatalism in the desistance process. *The British Journal of Criminology*, 57(5), 1041–1060. <https://jstor.org/stable/44503978>
- Hannem, S. (2019). Déconstruire la stigmatisation des familles dans le discours sur les familles affectées par l'incarcération. *Criminologie*, 52(1), 225–245. <https://doi.org/10.7202/1059547ar>
- Hart, W., Healy, D., & Williamson, D. (2020). ‘From disaster to master’ : Exploring the journey beyond desistance in Ireland. *European Journal Of Probation*, 12(1), 53-71. <https://doi.org/10.1177/2066220320907109>
- Healy, D. (2012). *The dynamics of desistance: Charting pathways through change*. Abingdon, Royaume-Uni: Routledge. Healy, D. (2010b). The Dynamics of Desistance : Charting Pathways Through Change. <http://ci.nii.ac.jp/ncid/BB07152788>
- Healy, D. (2020). Réimaginer la réinsertion sociale : le désistement assisté en Irlande. *Criminologie*, 53(1), 105-126. <https://doi.org/10.7202/1070503ar>
- Hétu, J. L. (2019). La relation d'aide : éléments de base et guide de perfectionnement (6éd.). Gaëtan Morin éditeur.
- King, S. (2013). Assisted desistance and experiences of probation supervision. *Probation Journal*, 60(2), 136-151. <https://doi.org/10.1177/0264550513478320>
- Laferrière, D. (2019). L'ambivalence de l'entourage des personnes délinquantes. *Criminologie*, 52(1), 73–96. <https://doi.org/10.7202/1059540ar>
- Laub, J. H., Nagin, D. S., & Sampson, R. J. (1998). Trajectories of Change in Criminal Offending : Good Marriages and the Desistance Process. *American Sociological Review*, 63(2), 225. <https://doi.org/10.2307/2657324>
- Lemert, E. M. (1951). Social Pathology : A Systematic Approach to the Theory of Sociopathic Behavior. *Journal Of The American Medical Association*, 147(2), 203. <https://doi.org/10.1001/jama.1951.03670190103037>
- Lévesque, J. F., Harris, M. F. et Russell, G. (2013). Patient-centred access to health care : Conceptualizing access at the interface of health systems and populations. *International Journal for Equity in Health*, 12-18.
- Maruna, S. (2001). Making good : How ex-convicts reform and rebuild their lives. Dans *American Psychological Association eBooks*. <https://doi.org/10.1037/10430-000>
- Maruna, S. (2020). De la réhabilitation au désistement assisté : transcender le modèle médical1. *Criminologie*, 53(1), 19-39. <https://doi.org/10.7202/1070500ar>

- Maruna, S., & LeBel, T. P. (2012). 3. Approche sociopsychologique des sorties de délinquance. Dans *La Découverte eBooks* (p. 44-60). <https://doi.org/10.3917/dec.moham.2012.01.0044>
- Maruna, S., Immarigeon, R. and LeBel, T. (2004) ‘Ex-offender Reintegration: Theory and Practice’, in S. Maruna and R. Immarigeon (eds), *After Crime and Punishment: Pathways to Offender Reintegration*. Cullompton : Willan Publishing.
- McAdams, D. P. (1993). *The Stories We Live by : Personal Myths and the Making of the Self*. William Morrow.
- McFadyen, J., & Rankin, J. (2016). The Role of Gatekeepers in Research : Learning from Reflexivity and Reflection. *GSTF : Journal Of Nursing And Health Care*, 4(1), 82-88. <https://research-portal.uws.ac.uk/en/publications/the-role-of-gatekeepers-in-research-learning-from-reflexivity-and>
- McNeill, F. (2006). A desistance paradigm for offender management. *Criminology & Criminal Justice*, 6(1), 39-62. <https://doi.org/10.1177/1748895806060666>
- McNeill, F. (2016). Desistance and criminal justice in Scotland. Dans Croall, H. Mooney, G., & Munro, R. (eds) *Crime, Justice and Society in Scotland* (pp. 200-216). London, UK: Routledge. <http://eprints.gla.ac.uk/109268/>
- McNeill, F., Farrall, S., Lightowler, C. et Maruna, S. (2012). How and why people stop offending : discovering desistance. *Institute For Research And Innovation In Social Services (IRISS), Glasgow*. <http://eprints.gla.ac.uk/79860/>
- Mercier, Philippe (2023). Comment le réseau social informel peut faciliter ou non le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire des québécois judiciarés âgés de 18 à 35 ans ayant vécu une situation d’itinérance ? [Mémoire]. Trois-Rivières, Université du Québec. <https://depot.e.uqtr.ca/id/eprint/11206/1/eprint11206.pdf>
- Nugent, B., & Schinkel, M. (2016). The pains of desistance. *Criminology & Criminal Justice*, 16(5), 568-584. <https://doi.org/10.1177/1748895816634812>
- Ouellet, F., & Dubois, M. (2020). Carrière criminelle lucrative et désistement assisté. *Criminologie*, 53(1), 73-103. <https://doi.org/10.7202/1070502ar>
- Ouellet, F., & Dubois, M. (2020). Les défis de la réinsertion sociale. *Criminologie*, 53(2), 309-333. <https://doi.org/10.7202/1074197ar>
- Ouellet, F., & Dubois, M. (2022). Got Assistance ? Profit-Driven Criminal Careers and Assisted Desistance. *Crime & Delinquency*, 70(3), 894-920. <https://doi.org/10.1177/00111287221104733>
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2021). Chapitre 12. L’analyse thématique. Dans : P. Paillé & A. Mucchielli (Dir), *L’analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (pp. 269-357). Paris: Armand Colin.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2016). *L’analyse qualitative en sciences humaines et sociales - 4e éd.* Armand Colin.
- Paternoster, R., & Bushway, S. D. (2009). Desistance and the « Feared Self » : Toward an Identity Theory of Criminal Desistance. *The Journal Of Criminal Law And Criminology* (1973-), 99(4), 1103-1156. <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=3752580>

Przyblski, R. (2023). Long sentences, better outcomes. *Federal Sentencing Reporter*, 36(1-2), 47-53. <https://doi.org/10.1525/fsr.2023.36.1-2.47>

Ricordeau, G. (2005) LES RELATIONS FAMILIALES À L'ÉPREUVE DE L'INCARCÉRATION solidarités et sentiments à l'ombre des murs. *Sociologie*. Université Paris Sorbonne- Paris IV, 2005. Français. <https://theses.hal.science/tel-00116347v1>

Sampson, R. J. & Laub, J. H. (2003). *Shared beginnings, divergent lives.* https://openlibrary.org/books/OL7691681M/Shared_Beginnings_Divergent_Lives

Sampson, R. J., & Laub, J. H. (1993). *Crime in the Making : Pathways and Turning Points Through Life*. Harvard University Press.

Sampson, R. J., & Laub, J. H. (2012). 2. Théorie du parcours de vie et étude à long terme des parcours délinquants. Dans *La Découverte eBooks* (p. 20-43). <https://doi.org/10.3917/dec.moham.2012.01.0020>

Saussure, S. (2019). Les effets de la peine sur les proches des contrevenants : difficultés et discussion quant à leur problématisation lors de la détermination de la peine. *Criminologie*, 52(1), 203–224. <https://doi.org/10.7202/1059546ar>

Touraut, C. (2013). Aux frontières des prisons : les familles de détenus. *Cultures & Conflits/Cultures et Conflits*, 90, 77-94. <https://doi.org/10.4000/conflits.18736>

Touraut, C. (2019). L'expérience carcérale élargie : une peine sociale invisible. *Criminologie*, 52(1), 19–36. <https://doi.org/10.7202/1059537ar>

Ward, T., Arrigo, B., Barnao, M., Beech, A., Brown, D. A., Cording, J., ... & Taxman, F. (2022). Urgent issues and prospects in correctional rehabilitation practice and research. *Legal and Criminological Psychology*, 27(2), 103-128. <https://doi.org/10.1111/lcrp.12211>

West, D. J. (1982). *Delinquency, Its Roots, Careers, and Prospects*. Harvard University Press.

Yin, R. K. (2017). *Case Study Research and Applications : Design and Methods*. <http://cds.cern.ch/record/2634179>

Cours

André, S. (2023). Introduction à la méthodologie qualitative.

Mathys, C. (2023). Démarches de recherche en criminologie.

Mathys, C. (2024). Pratiques psycho-sociales du criminologue : Evaluations, interventions et accompagnements.

Mathys, C. (2025). Déclinaisons multiples autour du désistement et liens avec la pratique du criminologue.

7. Annexes

Annexe 1 : Courriel

Objet : Demande de mise en relation avec des agents informels de désistement assisté

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter (à la suite des recommandations de Madame Cécile Mathys) dans le cadre de mon travail de fin d'étude en tant qu'étudiante en criminologie à l'Université de Liège.

Celui-ci porte sur le vécu des proches (de son terme technique « agents informels ») dans le cadre de la sortie d'une trajectoire délinquante (dit le désistement assisté) de personnes en conflit avec la loi. Mon objectif est de comprendre le ressenti de ces acteurs face aux défis surgissant dans ce domaine. À cet effet, je souhaiterais entrer en contact avec des personnes (proches, familles, amis, bénévoles...) qui, au sein de votre ASBL ou en collaboration avec elle, jouent un rôle d'aide dans ce désistement assisté.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir m'orienter vers des proches majeurs (H/F/X), de personnes majeures en conflit avec la loi, qui accepteraient de partager leur vécu dans le cadre de cette étude. Les entretiens pourront se dérouler en présentiel (endroit à déterminer) ou par Visio, en fonction des disponibilités et préférences des participants. Ils dureront entre 1h et 1h30 et se réaliseront sur une période de rencontres allant de février à mars. Ils se feront dans le respect de la confidentialité et de l'éthique liée à la recherche.

En vous remerciant d'avance pour votre aide et pour l'attention portée à ma demande, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement,

FILOTEANU Isabelle

Étudiante en criminologie Université de Liège

Isabelle.Filoteanu@student.uliege.be

+32476955412

Annexe 2 : Flyer


Recherche Participants

Qui suis-je ?
Etudiante en Master de Criminologie à l'Université de Liège, je réalise cette recherche dans le cadre de mon travail de fin d'étude



Quel est l'objectif de l'étude ?
 Comprendre le vécu des proches (famille, amis, bénévoles,...) face aux défis surgissant dans le cadre de la sortie d'une trajectoire délinquante de personnes en conflit avec la loi. Un entretien confidentiel (présentiel ou visio) d'1h-1h30 sera réalisé.

Qui peut participer ?

- Etre majeur (18 ans ou plus)
- H/F/x
- Etre une personne jouant un rôle d'aide dans cette sortie de la délinquance



Comment participer ?
 Si vous vous sentez concerné, connaissez quelqu'un correspondant aux critères de sélection ou pour toutes éventuelles questions, veuillez me contacter à l'adresse suivante :
Isabelle.Filoteanu@student.uliege.be

Annexe 3 : Guide d'entretien

Présentation

Présentation de l'entretien :

- Présentation de l'étude et de l'intervieweur
- Assurer la confidentialité et faire signer le formulaire de consentement
- Intégrer la ligne du temps « Avant, Pendant, Après » la peine, pour plus de facilité

Présentation de l'agent informel non structuré :

- « *Préférez-vous être vous-voyés ou tutoyés ?* »
- « *A quel genre vous identifiez-vous ?* » (Femme ; homme ; autre)
- « *Quel âge avez-vous ?* »
- « *Quel est la nature de votre lien existant avec le justiciable ?* »
- « *Quel nom ou pseudo souhaitez-vous que j'utilise pour parler du justiciable ?* »

Perception et vécu du rôle

- « *Comment pourriez-vous décrire X ? Que dois-je savoir sur lui/elle ?* »
- « *Pouvez-vous me raconter deux temps forts dans votre relation avec X, un plutôt positif selon vous et un plus difficile ?* »
- « *De façon générale, comment voyez-vous votre rôle auprès de X dans tout ce qu'il/elle traverse avec la justice ? Plutôt essentiel ou plutôt peu utile ?* »
- « *Comment ça se passe au quotidien ? Est-ce que ça vous demande des efforts ou engagements ?* »

Continuum de soutien : avant, pendant et après la peine

Avant la peine :

- « *Que pouvez-vous me raconter de cette période ?* »
- « *Quels étaient ses demandes ou attentes à ce moment-là (soit formulées par lui/elle, soit perçues par vous) ?* »
- « *Quel a été votre rôle ? Comment pourriez-vous décrire la place que vous avez occupée ?* »
- « *Et vous, comment vous êtes-vous senti(e) face à cette situation ?* »

→Bénéfices

- « *Qu'est-ce qui vous motivait à être présent(e) ou non auprès de X ?* »
- « *Comment avez-vous vécu les tentatives de changement ou de non-changement de X ?* »
- « *Quelque chose vous a-t-il apporté de la satisfaction dans ce rôle durant cette période ?* »

→Défis

- « *Qu'est-ce qui a été le plus difficile pour vous ?* »
- « *Comment avez-vous géré les mauvaises nouvelles, les échecs ou les rechutes éventuelles ?* »
- « *Quels sacrifices ou compromis avez-vous dû faire ?* »
- « *De quoi auriez-vous eu besoin ? Quelles aides, soutiens pour vous ?* »

Pendant la peine :

- « Pendant sa peine (prison ou autre), quelles étaient ses demandes ou attentes à ce moment-là (soit formulées par lui/elle, soit perçues par vous) ? »
- « Quel a été votre rôle ? Comment pourriez-vous décrire la place que vous avez occupée ? »
- « Comment vous sentiez vous ? »

→Bénéfices

- « Qu'est-ce qui vous motivait à être présent(e) ou non auprès de X ? »
- « Comment avez-vous vécu les tentatives de changement ou de non-changement de X ? »
- « Quelque chose vous a-t-il apporté de la satisfaction dans ce rôle durant cette période ? »

→Défis

- « Qu'est-ce qui a été le plus difficile pour vous ? Et pour lui/elle ? »
- « Comment avez-vous géré les mauvaises nouvelles, les échecs ou les rechutes éventuelles ? »
- « Quels sacrifices ou compromis avez-vous dû faire ? »
- « De quoi auriez-vous eu besoin ? Quelles aides, soutiens pour vous ? »

Après la peine :

- « Une fois sorti(e), quels étaient ses demandes et attentes à ce moment-là (soit formulées par lui/elle, soit perçues par vous) ? »
- « Quel a été votre rôle ? Comment pourriez-vous décrire la place que vous avez occupée ? »
- « Qu'avez-vous ressenti à sa sortie ? »
- « Comment vous sentez-vous aujourd'hui face à toute cette situation ? »

→Bénéfices

- « Qu'est-ce qui vous motive à intervenir ou non auprès de X ? »
- « Comment avez-vous vécu les tentatives de changement ou de non-changement de X ? »
- « Qu'est-ce qui vous apporte le plus de satisfaction dans ce rôle ? »

→Défis

- « Quelles sont les principales difficultés qu'il/elle rencontre à sa sortie ? Et pour vous ? »
- « Comment gérez-vous les mauvaises nouvelles, les échecs ou les rechutes éventuelles ? »
- « Quels sacrifices ou compromis ce rôle vous demande-t-il de faire ? »
- « De quoi auriez-vous eu besoin ? Quelles aides, soutiens pour vous ? »

Réflexions futures

- « Qu'aimeriez-vous pour lui/elle dans les mois ou les années à venir ? Et pour vous ? »
- « Si vous pouviez donner un conseil à quelqu'un qui se retrouverait dans la même situation que vous, ce serait quoi ? »

Conclusion

- « Vous voudriez ajouter quelque chose sur votre expérience ou sur ce que vous vivez ? Quelque chose d'important que vous voudriez partager ? »

Remercier l'agent informel non structuré pour sa participation et son partage d'expérience.

Annexe 4 : Ligne du temps

LIGNE DU TEMPS

Besoins du justiciable

Soutiens apportés

Besoins du justiciable

Soutiens apportés

Besoins du justiciable

Soutiens apportés

AVANT la peine

PENDANT la peine

APRES la peine

Bénéfices

Défis

Bénéfices

Défis

Bénéfices

Défis

Annexe 5 : Formulaire de consentement RGPD



Université de Liège

Formulaire de consentement pour l'utilisation de données à caractère personnel dans le cadre d'un travail de séminaire

Le vécu et ressenti des agents informels dans le désistement assisté de personnes en conflit avec la loi

L'objet de cette étude vise à comprendre le vécu des proches (familles, amis, bénévoles...) face aux défis surgissant dans le cadre de la sortie de la trajectoire délinquante de personnes en conflit avec la loi.

Ce document a pour but de vous fournir toutes les informations nécessaires afin que vous puissiez donner votre accord de participation à cette étude en toute connaissance de cause.

Pour participer à ce projet de recherche, vous devrez signer le consentement à la fin de ce document et nous vous en remettrons une copie signée et datée. Vous serez totalement libre, après avoir donné votre consentement, de vous retirer de l'étude.

Responsable(s) du projet de recherche

Le responsable académique de ce travail est : **MATHYS Cécile**
Cecile.Mathys@uliege.be

L'étudiant réalisant ce travail de séminaire est : **FILOTEANU Isabelle**
Isabelle.Filoteanu@student.uliege.be

Description de l'étude

Cette étude a pour but de **souligner l'importance des agents informels dans le processus de désistement, mais aussi d'attirer l'attention des politiques gouvernementales sur la nécessité de reconnaître leur rôle et de leur fournir un accompagnement adapté**. Elle sera menée, sauf prolongation, jusqu'à la fin de l'année académique **2024-2025**.

Protection des données à caractère personnel

Le ou les responsables du projet prendront toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité et la sécurité de vos données à caractère personnel, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD – UE 2016/679) et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Qui est le responsable du traitement ?

Le Responsable du Traitement est l'Université de Liège, dont le siège est établi Place du 20-Août, 7, B- 4000 Liège, Belgique.

Quelles seront les données collectées ?

Données récoltées : **des données qualitatives**.

À quelle(s) fin(s) ces données seront-elles récoltées ?

Les données à caractère personnel récoltées dans le cadre de cette étude serviront à la réalisation du travail de séminaire présenté ci-dessus. Elles pourraient, éventuellement, aussi servir à la publication de ce travail de séminaire ou d'articles issus de cette recherche, à la présentation de conférences ou de cours en lien avec cette recherche, et à la réalisation de toute activité permettant la diffusion des résultats scientifiques de cette recherche. Sauf mention contraire, ces données seront rendues anonymes dans les résultats de cette étude.

Combien de temps et par qui ces données seront-elles conservées ?

Les données à caractère personnel récoltées seront conservées jusqu'à la réalisation et la validation par le responsable académique du séminaire présenté ci-dessus. Le cas échéant, la conservation de ces données pourrait être allongée de quelques mois afin de permettre les autres finalités exposées au point 3.

Ces données seront exclusivement conservées par l'étudiant réalisant ce travail de séminaire, sous la direction du responsable académique.

Comment les données seront-elles collectées et protégées durant l'étude ?

Les données de contact seront seulement présentes sur ce formulaire de consentement. Lors de l'entretien, ces données ne seront ni demandées, ni enregistrées, ni retranscrites. Elles seront donc anonymes.

Voici, les étapes de déroulement :

- **Étape 1 : récolte des données lors d'entretiens individuels. Les entretiens seront enregistrés puis retranscrits par l'étudiant. Seuls l'étudiant et son promoteur pourront avoir accès à ces retranscriptions. Les données de contact (de l'interviewer et de son proche justiciable) ne seront pas demandées et seront remplacées par des pseudonymes choisis par l'interviewer.**
- **Étape 2 : traitement des réponses : comme les données de contacts ne sont pas demandées lors des enregistrements. Les réponses deviennent donc purement anonymes.**
- **Étape 3 : rédaction du travail au moyen des réponses désormais anonymes.**

Ces données seront-elles rendues anonymes ou pseudo-anonymes ?

Les données de contacts (ainsi que celles du justiciable) seront anonymes. Elles ne seront pas demandées lors de l'entretien. Des pseudonymes seront utilisés pour parler du participant et du justiciable. Seuls les récits et ressentis du participant seront enregistrées et retranscrites afin d'être utilisées dans ce travail de recherche.

Qui pourra consulter et utiliser ces données ?

Seuls l'étudiant réalisant le travail présenté plus haut, le responsable académique (pour validation de la démarche scientifique) et ses délégués éventuels (assistants) auront accès à ces données à caractère personnel.

Ces données seront-elles transférées hors de l'Université ?

Non, ces données ne feront l'objet d'aucun transfert ni traitement auprès de tiers.

Sur quelle base légale ces données seront-elles récoltées et traitées ?

La collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel reposent sur votre consentement écrit. En consentant à participer à l'étude, vous acceptez que les données personnelles exposées au point 2 puissent être recueillies et traitées aux fins de recherche exposées au point 3.

Quels sont les droits dont dispose la personne dont les données sont utilisées ?

Comme le prévoit le RGPD (Art. 15 à 23), chaque personne concernée par le traitement de données peut, en justifiant de son identité, exercer une série de droits :

- obtenir, sans frais, une copie des données à caractère personnel la concernant faisant l'objet d'un traitement dans le cadre de la présente étude et, le cas échéant, toute information disponible sur leur finalité, leur origine et leur destination;
- obtenir, sans frais, la rectification de toute donnée à caractère personnel inexacte la concernant ainsi que d'obtenir que les données incomplètes soient complétées ;
- obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, l'effacement de données à caractère personnel la concernant;
- obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, la limitation du traitement de données à caractère personnel la concernant;
- obtenir, sans frais, la portabilité des données à caractère personnel la concernant et qu'elle a fournies à l'Université, c'est - à - dire de recevoir, sans frais, les données dans un format structuré couramment utilisé, à la condition que le traitement soit fondé sur le consentement ou sur un contrat et qu'il soit effectué à l'aide de procédés automatisés ;
- retirer, sans qu'aucune justification ne soit nécessaire, son consentement. Ce retrait entraîne automatiquement la destruction, par le chercheur, des données à caractère personnel collectées ;
- introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be>, contact@apd-gba.be).

Comment exercer ces droits ?

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de l'Université, soit par courrier électronique (dpo@uliege.be), soit par lettre datée et signée à l'adresse suivante :

Université de Liège

M. le Délégué à la protection des données,

Bât. B9 Cellule "GDPR",

Quartier Village 3,

Boulevard de Colonster 2,
4000 Liège, Belgique.

Coûts, rémunération et dédommagements

Aucun frais direct lié à votre participation à l'étude ne peut vous être imputé. De même, aucune rémunération ou compensation financière, sous quelle que forme que ce soit, ne vous sera octroyée en échange de votre participation à cette étude.

Retrait du consentement

Si vous souhaitez mettre un terme à votre participation à ce projet de recherche, veuillez en informer l'étudiant réalisant le travail séminaire, dont les coordonnées sont reprises ci-dessus. Ce retrait peut se faire à tout moment, sans qu'une justification ne doive être fournie. Sachez néanmoins que les traitements déjà réalisés sur la base de vos données personnelles ne seront pas remis en cause. Par ailleurs, les données déjà collectées ne seront pas effacées si cette suppression rendait impossible ou entravait sérieusement la réalisation du projet de recherche. Vous en seriez alors averti.

Questions sur le projet de recherche

Toutes les questions relatives à cette recherche peuvent être adressées à l'étudiant réalisant le travail, dont les coordonnées sont reprises ci-dessus.

Je déclare avoir lu et compris les 75 pages de ce présent formulaire et j'en ai reçu un exemplaire signé par les personnes responsables du projet. Je comprends la nature et le motif de ma participation au projet et ai eu l'occasion de poser des questions auxquelles j'ai reçu une réponse satisfaisante. Par la présente, j'accepte librement de participer au projet.

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Nous déclarons être responsables du déroulement du présent projet de recherche. Nous nous engageons à respecter les obligations énoncées dans ce document et également à vous informer de tout élément qui serait susceptible de modifier la nature de votre consentement.

Nom et prénom du Promoteur : MATHYS Cécile

Date :

Signature :

Nom et prénom de l'étudiant réalisant le travail de séminaire : FILOTEANU Isabelle

Date :

Signature :

Annexe 6 : Cahier de notes

Varier au moins :

Entretiens.

① PARTICIPANT 1

(24/02/2025)

Avant l'entretien

Aucune information préalable donnée.

Pendant l'entretien

Rien à ajouter

Après l'entretien

Rien à ajouter

② PARTICIPANT 2

(31/03/2025)

Avant l'entretien

Rien à ajouter

Pendant l'entretien

Rien à ajouter

Après l'entretien

Rien à ajouter

③ PARTICIPANT 3

(6/03/2025).

Avant l'entretien

Géagiste avait donné des informations préalable :

- judiciaire avait une enfance difficile → père le battait

- Sa mère est morte quand il était très jeune
- Amis plusieurs fois pour des petits délit.
- Connue comme un délinquant par tout le quartier

Pendant l'entretien

Belle-mère n'a pas dit la même chose, elle disait qu'il n'avait pas eu d'autre condamnation sauf celle-là, qu'il n'avait pas commis de délit et qu'il n'a pas eu d'expatriation difficile.

→ pour elle, la nouvelle condamnation était la cause de sa compagne et pas de lui.

Après l'entretien

Belle-mère m'a confié que le père du justiciable avait commis des adultéries envers la mère du petit avec elle-même → dispute avec la mère pour se mettre avec la belle-mère.

(4) PARTICIPANT 4 (7/03/2025)

Avant l'entretien

Généralement donné des infos préalables:

- Proche est militaire → bientôt à la retraite
- Coupé tout lien avec le justiciable. (fini)

Pendant l'entretien

Rien à ajouter

Après l'entretien

- Il m'a dit avoir été marié, père de 3 enfants

- Ils ont divorcé et son ex-femme n'est remariée avec un autre homme.
 - Cet autre homme a levé la main sur son fils → donc participant 4 a été le témoin, l'a frappé et il est resté dans le coma pendant des mois
 - Il a donc fait lui-même de la prison.
 - Il a confié avoir un fort caractère et pas su laisser faire.
 - Il a une très mauvaise opinion du système judiciaire car il a dit n'être pas jugé par la juge qui aurait une mauvaise image des militaires → il s'est ennuie contre la juge en audience.
- Ensuite, attentats de Bruxelles donc à ce moment-là cette même juge lui a dit qu'il fallait respecter les militaires → il s'est ennuie contre la juge lui disant ne pas savoir que celle soit « paix-veu ».
- Son ex-femme est morte d'une maladie → il l'a mal vue.

⑤ PARTICIPANT 5 (11.03.2025)

Avant l'entretien

- Une mère qui venait pour son fils

Pendant l'entretien

Rien à ajouter

Après l'entretien

Rien à ajouter

(6) Participant 6 (16/03/2025)

Avant entretien

- Proche venait pour sa soeur.
- Plus trop de contact avec elle
- les deux sont alcooliques

Pendant l'entretien

Rien à ajouter

Après l'entretien

Elle m'a envoyé un message disant vouloir repartir quelque chose (17/03): « moi, j'ai repensé à une chose pour dire aux gens (c'est de ne pas montrer qu'on a peur d'eux, même si ils deviennent menaçant et aussi au bon moment montrer qui on a soi la peine et ne laisser aller même peur devant eux »).

(7) Participant 8 (8/04/2025)

Avant entretien

- Proche venait pour son cousin
- Il avait plusieurs proches en prison.

Pendant l'entretien

Rien à ajouter

Après entretien

Rien à ajouter

⑧ PARTICIPANT 8 (10/04/2025)

AVANT l'entretien

- Qu'il s'agissait d'une canadienne (habite au Canada)
- Pour son frère
- Elle est mariée avec un belge.

Pendant l'entretien

Après avoir pensé qu'il s'agissait d'une belge vivant au Canada. Il s'agit en fait d'une canadienne, habitant au Canada, qui parle de son frère Canadien, qui a fait de la prison au Canada.

→ dimension internationale

Conditions canadiennes ressemblent les m^{es} qu'en Belgique
+ qui importe l'origine culturelle, les émotions
ressemblent identiques
+ bel accent.

Après l'entretien

Rien à ajouter.

⑨ PARTICIPANT 9 (10/04/2025).

Avant l'entretien

- C'est un artiste (donc on m'a dit « ^{elle} belle façon de penser »)
- Proche de son frère

Pendant l'entretien

Rien à ajouter, à part sa grande aversion pour la police et la justice. → Il se pendait souvent dans des

leçons de morales.

+ parle beaucoup et donne beaucoup son avis.

Après l'entretien

Le garagiste m'a contacté pour me dire que le participant avait dit : « qu'a travers tes questions tu as retourné l'esprit de X, que tu l'as replongé dans ses souvenirs, il a été perturbé pendant un jour ou deux, si parait >>.

Annexe 7 : Tableau de thématisation

	AVANT la peine	PENDANT la peine	APRES la peine
Participante 1	<u>Soutiens apportés :</u> →Pas vraiment de soutien apporté Le justiciable prétendait n'avoir besoin de rien, il ne voyait pas le mal dans ce qu'il faisait	<u>Soutiens apportés :</u> →Soutien émotionnel <ul style="list-style-type: none"> - Présence constante - Visites régulières, Appels - Remonter le moral →Soutien instrumental <ul style="list-style-type: none"> - Aide financière - Linge - Trajets jusque prison = temps - Gestion des démarches administratives - Contacts avec services formels →Soutien informationnel <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) - Conseils (démarches administratives) 	<u>Soutiens apportés :</u> →Soutien émotionnel <ul style="list-style-type: none"> - L'aider à se réadapter à la société = réinsertion - Remonter le moral →Soutien instrumental <ul style="list-style-type: none"> - Logement - Aide financière →Soutien informationnel <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) - Conseils (démarches administratives)
	<u>Bénéfices :</u> /	<u>Bénéfices :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'utilité 	<u>Bénéfices :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Gratitude → lui rend la pareille - Relation renforcée - Fierté du changement - Soulagement
	<u>Défis :</u> →Défis psychologiques <ul style="list-style-type: none"> - Choc lié à l'annonce de l'incarcération - Incompréhension 	<u>Défis :</u> →Défis psychologiques <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'injustice - Épuisement - Peur de la prison 	<u>Défis :</u> →Défis psychologiques <ul style="list-style-type: none"> - Peur de récidive

	<ul style="list-style-type: none"> - Doute <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - N'ose pas dire à l'entourage → peur du jugement → seul à gérer <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instabilité de la relation avec le justiciable - Tensions entre le proche et le justiciable <p>→Défis structurels</p> <p>/</p> <p>→Défis institutionnels</p> <p>/</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre sur soi (pas inquiéter le justiciable) - Pression trop forte (→ rupture avec le justiciable) - Pression (incertitude) <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - N'ose pas dire à l'entourage → peur du jugement → seul à gérer <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de soutien des proches - Rupture avec le justiciable (pendant une période) - Tensions entre le proche et le justiciable <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière - Gestion en solitaire des démarches judiciaires et administratives - Conditions carcérales strictes (fouilles, horaire de visites, etc.) - Trajets jusque prison = temps - Visites, Appels = temps - Transporter le linge - Conditions logistiques de prison (fouilles, horaire de visites, etc.) <p>→Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun service d'informations - Aucun service de soutien aux proches 	<p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - N'ose pas le dire à son entourage → peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à s'habituer à vivre avec l'autre → peur - Tensions entre le proche et le justiciable <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logement - Pression financière - Emploi (l'aider à faire son entreprise) <p>→Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun service d'informations
--	--	---	--

<p>Participante 2</p>	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence constante - Le rassurer →rôle de tutrice - Remonter le moral <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trajets pour l'aider à emménager = temps - L'aide à clôturer ses contrats d'indépendant (travail) - Réalise toutes les démarches administratives et judiciaires <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) - Conseils (démarches administratives) 	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites régulières, Appels, lettres - Présence constante - Remonter le moral <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalise toutes les démarches administratives et judiciaires - Aide financière - Linge - Trajets jusque prison = temps - Contacts avec services formels - Gestion du matériel du justiciable <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) - Conseils (démarches administratives) 	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aider à se réadapter à la société = réinsertion - Remonter le moral - Le rassurer <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logement - Aide dans sa reprise professionnelle - Réalise toutes les démarches administratives et judiciaires - Contacts avec services formels <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) - Conseils (démarches administratives)
<p><u>Bénéfices :</u></p> <p>/</p>	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'utilité - Fierté du changement 	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'utilité - Fierté du changement 	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gratitude →lui rend la pareille - Relation renforcée - Fierté du changement - Soulagement
<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attente inévitable d'incarcération - Préparation émotionnelle à l'incarcération 	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'injustice - Epuisement - Peur de la prison - Perte de dignité (fouilles) 	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'injustice - Epuisement - Peur de la prison - Perte de dignité (fouilles) 	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur de récidive - Sentiment d'injustice - Epuisement

	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre sur soi (pas inquiéter le justiciable) - Epuisement - Sentiment d'injustice <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement → seul à gérer - Isolement social <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tensions entre le proche et le justiciable - Absence de soutien des proches <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion en solitaire des démarches judiciaires et administratives - Temps perdu dans le déménagement <p>→Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun service d'informations - Aucun service de soutien aux proches 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre sur soi (pas inquiéter le justiciable) - Dépression <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement → seul à gérer - Isolement social <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tensions entre le proche et le justiciable - Absence de soutien des proches <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière - Gestion en solitaire des démarches judiciaires et administratives - Gestion solitaire du matériel du justiciable - Trajets jusque prison = temps - Visites, Appels = temps - Conditions carcérales strictes (fouilles, horaire de visites, etc.) - Transporter le linge <p>→Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun service d'informations - Aucun service de soutien aux proches - Pas confiance dans le système 	<p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à s'habituer à vivre avec l'autre - Tensions entre le proche et le justiciable <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion en solitaire des démarches judiciaires et administratives - Logement - Emploi - Pression financière <p>→Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun service d'informations - Aucun service de soutien aux proches - Pas confiance dans le système
Participante 3	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence constante 	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites régulières, Appels 	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remonter le moral

	<ul style="list-style-type: none"> - Réconfort au décès du père →Rôle des 2 parents →Soutien instrumental - Aide financière (légère) - Logement (léger) →Soutien informationnel - Conseils (changement identitaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Remonter le moral →Soutien instrumental - Aide financière - Trajets jusque prison = temps - Gestion du matériel du justiciable (maison, chat) →Soutien informationnel - Conseils (changement identitaire) 	<p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lui restituer le logement initial - Tâches quotidiennes <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire)
	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Situations anodines 	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fierté du changement 	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fierté du changement - Soulagement
	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choc lié à l'annonce de l'incarcération - Frustration <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tensions entre le justiciable et le proche <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - N'ose pas dire à l'entourage → peur du jugement <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière (légère) <p>→ Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun service d'informations 	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur de la prison - Stress - Déni <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tensions entre le justiciable et le proche <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - N'ose pas dire à l'entourage → peur du jugement <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière (mitigée) - Gestion solitaire du matériel du justiciable - Trajets jusque prison = temps - Visites, Appels = temps 	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur de récidive - Déni <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - N'ose pas dire à l'entourage → peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tensions entre le justiciable et le proche <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière (légère) <p>→ Défis institutionnels</p> <p>/</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Conditions logistiques de prison (fouilles, horaire de visites, etc.) <p>→Défis institutionnels</p> <p>/</p>	
Participant 4	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Pas vraiment de soutien apporté Le justiciable prétendait n'avoir besoin de rien, il ne voyait pas le mal dans ce qu'il faisait</p> <p><u>Sauf :</u></p> <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tâches quotidiennes (Être allé le chercher quelques fois) 	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites régulières, Appels - Remonter le moral <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trajets jusque prison= temps - Aide financière (par d'autres membres) <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) 	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>Première fois :</p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remonter le moral <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logement (par d'autres membres) - Aide financière (par d'autres membres) <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) <p>Par la suite :</p> <p>→Plus de soutien apporté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de relation actuelle avec le justiciable (car récidive) - Soutiens par d'autres membres
	<p><u>Bénéfices :</u></p> <p>/</p>	<p><u>Bénéfices :</u></p> <p>/</p>	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soulagement (la première fois)
	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne réalisait pas la situation car mensonges de son frère 	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Double pression (la sienne et celle des autres proches) 	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur →Menacer par son frère - Pas su pardonner

	<ul style="list-style-type: none"> - Choc lié à l'annonce de l'incarcération - Mensonges à l'entourage - Double pression (la sienne et celle des autres proches) - Pression psychologique (tensions familiales) <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tensions au sein de la famille - Instabilité de la relation avec le justiciable <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logement (par les autres membres) <p>→ Défis institutionnels</p> <p>/</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Peur de récidive - Mensonges à l'entourage - Démoralisation (non-changement du justiciable) <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tensions au sein de la famille - Instabilité de la relation avec le justiciable <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites, Appels = temps - Trajets jusque prison = temps - Pression financière (par d'autres membres) <p>→Défis institutionnels</p> <p>/</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Frustration (avoir fait tout ça pour rien) - Double pression (la sienne et celle des autres proches) - Mensonges à l'entourage - Démoralisation (non-changement du justiciable) <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tensions au sein de la famille - Instabilité de la relation avec le justiciable <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rupture du lien avec son frère <p>→Défis institutionnels</p> <p>/ (par d'autres membres)</p> <p>→Défis institutionnels</p> <p>/</p>
Participante 5	<p>Soutiens apportés :</p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combler la solitude (activités...) - Réconfort au décès du père <p>→Rôle des 2 parents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remonter le moral - Présence constante <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide financière - Logement - Tâches quotidiennes (aller le chercher, courses, etc.) 	<p>Soutiens apportés :</p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites régulières, Appels - Remonter le moral <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalise toutes les démarches administratives et judiciaires - Aide financière - Linge - Trajets jusque prison = temps - Contacts avec services formels 	<p>Soutiens apportés :</p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remonter le moral - Présence constante - L'aider à se réadapter à la société = réinsertion <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logement - Emploi - Tâches quotidiennes (aller le chercher, courses, etc.) - Permis de conduire

	<ul style="list-style-type: none"> - Réalise toutes les démarches administratives et judiciaires <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) - Conseils (démarches administratives) 	<p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) - Conseils (démarches administratives) 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre tâches de la vie quotidienne → autonomisation <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) - Conseils (démarches administratives)
	<p><u>Bénéfices :</u></p> <p>/</p> <p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choc lié à l'annonce de l'incarcération - Sentiment d'impuissance - Solitude - Pression ressentie - Prendre sur soi (pas inquiéter le justiciable) - Epuisement <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de soutien des proches - Isolement <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière - Gestion en solitaire des démarches judiciaires et administratives 	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fierté du changement <p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur (qu'il se fasse tuer) - Prendre sur soi (pas inquiéter le justiciable) - Epuisement - Solitude - Tristesse (incertitude) <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de soutien de ses proches (mais soutien des matons) - Isolement <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière - Gestion en solitaire des démarches judiciaires et administratives - Conditions carcérales strictes (fouilles, horaire de visites, etc.) 	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fierté du changement <p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur de la récidive - Prendre sur soi (pas inquiéter le justiciable) <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <p>/</p> <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière - Logement - Tâches quotidienne (aller le chercher, courses, etc.) - Lui trouver un emploi <p>→Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun service d'informations - Aucun service de soutien aux proches

	<p>→ Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun service d'informations - Aucun service de soutien aux proches 	<ul style="list-style-type: none"> - Visites, Appels = temps - Trajets jusque prison = temps - Transporter le linge <p>→ Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun service d'informations - Aucun service de soutien aux proches 	
Participante 6	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence constante - Remonter le moral <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide financière - Logement - Tâches quotidiennes (aller le chercher, courses, etc.) <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) 	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutiens émotionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afin de la faire prendre conscience : Refus de contact - Absence volontaire de visites <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trajets jusque prison = temps (amener ses proches) - Aide financière (par les autres membres) <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> / (pas de contact) 	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>Première fois :</p> <p>→Soutiens émotionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remonter le moral <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide financière - Logement - Tâches quotidiennes (aller le chercher, courses, etc.) <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) <p>Par la suite :</p> <p>→Plus de soutien apporté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de relation actuelle avec le justiciable
	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Situations anodines 	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> / 	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Situations anodines - Fierté d'avoir aidé

	<p>Défis :</p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur (pour sa propre vie) - Ne réalisait pas (car a toujours été baigné dedans) - Attente inévitable d'incarcération - Mal-être - Double pression (la sienne et celle des autres proches) - Peur (qu'il se fasse tuer) - Nervosité (descentes, fouilles) - Mensonges à l'entourage - Solitude - Alcoolisme - Epuisement - Pression psychologique (tensions familiales) <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de soutien des proches - Relation instable avec le justiciable - Tensions au sein de la famille <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière - Logement - Tâches quotidienne (aller le chercher, courses, etc.) 	<p>Défis :</p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de contacts avec sa sœur - Mal-être - Dualité : aller voir ou non - Peur (qu'il se fasse tuer) - Peur (pour sa propre vie) - Mensonges à l'entourage - Ne pas savoir - Double pression (la sienne et celle des autres proches) - Démoralisation (non-changement du justiciable) <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de soutien des proches - Tensions entre proche et justiciable (pas été voir en prison) - Tensions au sein de la famille <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière - Gestion en solitaire des démarches judiciaires et administratives - Trajets jusque prison = temps <p>→Défis institutionnels</p> <p>/</p>	<p>Défis :</p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dur à pardonner - Tristesse (sa sœur lui en voulait) - Peur (qu'il se fasse tuer) - Culpabilisation (aider mieux) - Traumatismes (psy, etc.) - Perte de temps avec sa fille - Mensonges à l'entourage - Double pression (la sienne et celle des autres proches) - Frustration (avoir fait tout ça pour rien) - Démoralisation (non-changement du justiciable) <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de soutien des proches - Relation instable avec le justiciable - Tensions entre proche et justiciable - Tensions au sein de la famille - Rupture avec le justiciable <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière - Logement - Tâches quotidienne (aller le chercher, courses, etc.)
--	--	--	--

	→ Défis institutionnels /		→ Défis institutionnels /
Participant 7	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remonter le moral - Confident <p>→Soutien instrumental</p> <p>/ (par les autres membres de la famille)</p> <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) 	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites régulières, Appels - Remonter le moral <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide financière (par les autres membres de la famille) - Trajets jusque prison = temps <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) 	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remonter le moral - Confident - L'aider à se réadapter à la société = réinsertion <p>→Soutien instrumental</p> <p>/ (par les autres membres)</p> <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire)
	<p><u>Bénéfices :</u></p> <p>/</p>	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'utilité - Fierté de changement 	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'utilité - Fierté de changement - Fierté d'avoir aidé - Soulagement
	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attente inévitable d'incarcération - Frustration (pas pouvoir le voir avant son transfère) - Incompréhension → se poser beaucoup de questions - Dur à pardonner - Mensonges à l'entourage - Mal-être 	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tristesse (incertitude) - Culpabilisation (aider mieux) - Mal-être - Mensonges à l'entourage - Incompréhension → se poser beaucoup de questions - Prendre sur soi - Dur à pardonner - Colère (l'avoir laisser gérer seul la maladie de sa tante) 	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur de récidive - Stress <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <p>/</p> <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emploi <p>→Défis institutionnels</p> <p>/</p>

	<p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tensions entre proche et justiciable <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis structurels</p> <p>/</p> <p>→Défis institutionnels</p> <p>/</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Double pression (la sienne et celle des autres proches) <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tensions entre proche et justiciable <ul style="list-style-type: none"> - Tensions au sein de la famille <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites, Appels = temps <ul style="list-style-type: none"> - Trajets jusque prison = temps <p>→Défis institutionnels</p> <p>/</p>	
Participante 8	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combler la solitude (activités...) - Réconfort à l'absence du père <p>→Rôle de parent</p> <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide financière - Logement (vit chez sa mère) <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) 	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence constante - Visites régulières, Appels - Remonter le moral <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide financière - Linge - Trajets jusque prison = temps <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) 	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combler la solitude (activités...) - Remonter le moral - Encouragement - L'aider à se réadapter à la société = réinsertion <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logement (par les autres membres) - Aide financière <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire)
	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien du lien familial - Situations anodines 	<p><u>Bénéfices :</u></p> <p>/</p>	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soulagement - Fierté d'avoir aidé

	<p>Défis :</p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur (qu'il se fasse tuer) - Choc lié à l'annonce de l'incarcération - Mal-être - Double pression (la sienne et celle des autres proches) - Epuisement - Pression psychologique (tensions familiales) <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relation instable avec le justiciable <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide financière <p>→ Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun service d'informations - Aucun service de soutien aux proches 	<p>Défis :</p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur de la prison - Epuisement - Mal-être - Double pression (la sienne et celle des autres proches) - Peur (qu'il se fasse tuer) - Deuil d'une relation normale avec le justiciable - Tristesse (incertitude) - Démoralisation (non-changement du justiciable) <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement - Isolement (ceux qui n'ont pas vécu ça, ne comprennent pas) <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relation instable avec son frère <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière - Visites, Appels = temps - Trajets jusque prison = temps - Transporter le linge - Conditions carcérales strictes (fouilles, horaire de visites, etc.) <p>→ Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun service d'informations 	<p>Défis :</p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur de récidive - Peur (qu'il se fasse tuer) - Double pression (la sienne et celle des autres proches) - Frustration (avoir fait tout ça pour rien) - Démoralisation (non-changement du justiciable) <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peur du jugement - Isolement (ceux qui n'ont pas vécu ça, ne comprennent pas) <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relation instable avec son frère <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière - Logement <p>→Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun service d'informations - Aucun service de soutien aux proches
--	--	---	---

		- Aucun service de soutien aux proches	
Participant 9	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence constante - Réconfort à l'absence du père →Rôle de parent <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logement <p>→Soutien informationnel / (trop jeune)</p>	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence constante - Visites régulières, Appels - Remonter le moral <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide financière - Trajets jusque prison = temps - Linge <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire) 	<p><u>Soutiens apportés :</u></p> <p>→Soutien émotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changer les idées - Remonter le moral - Le comprendre - Intégrer dans le cercle d'amis - L'aider à se réadapter à la société = réinsertion <p>→Soutien instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emploi - Logement - Aide financière <p>→Soutien informationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils (changement identitaire)
	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Situations anodines 	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être soutenu par son frère 	<p><u>Bénéfices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soulagement
	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne réalisait pas (car a toujours été baigné dedans) - Choc lié à l'annonce de l'incarcération - Peur (qu'il se fasse tuer) - Peur (pour sa propre vie) - Nervosité (descentes, fouilles) - Double pression (la sienne et celle des autres proches) 	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'injustice - Peur de la prison - Double pression (la sienne et celle des autres proches) - Peur (pour sa propre vie) - Peur (qu'il se fasse tuer) - Impuissance - Nervosité (descentes, fouilles) 	<p><u>Défis :</u></p> <p>→Défis psychologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traumatismes - Stress - Culpabilisation (aider mieux) - Peur (qu'il se fasse tuer) - Peur (pour sa propre vie) - Nervosité (descentes, fouilles) - Démoralisation (non-changement du justiciable) - ACAB

	<p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jugement par la police/justice <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relation instable avec le justiciable <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> / (trop jeune) <p>→ Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun service d'informations - Mauvaises relations avec la justice/police - Pas confiance dans le système 	<p>- Démoralisation (non-changement du justiciable)</p> <p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jugement par la police/justice - Peur du jugement <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tensions entre proche et justiciable (si pas de visite) <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière - Transporter le linge - Trajets jusque prison = temps - Visites, Appels = temps - Conditions carcérales strictes (fouilles, horaire de visites, etc.) <p>→ Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaises relations avec la justice/police - Pas confiance dans le système 	<p>→Défis sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jugement par la police/justice <p>→Défis relationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relation instable avec le justiciable <p>→Défis structurels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pression financière (légère) - Logement - Emploi <p>→ Défis institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaises relations avec la justice/police - Pas confiance dans le système
--	---	---	---

Annexe 8 : Arbre thématique





